

**20  
22**  
MARS

**BILAN COMMUN  
DE PAYS  
(CCA)  
VERSION ACTUALISÉE**



**NATIONS UNIES**  
RD CONGO



## Sigles

BAD :	Banque africaine de développement
BCC :	Banque centrale du Congo
CAFI :	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
DSCRP :	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
EGI-ODD 2020 :	Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD 2020
ETD :	Entités territoriales décentralisées
FARDC :	Forces armées de la RDC
FMI :	Fonds monétaire international
IDH :	Indice de Développement Humain
INS :	Institut National de la Statistique
MEDD :	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MICS :	Enquête par grappes à indicateurs multiples (Multiple Indicator Cluster Surveys)
OCDD :	Observatoire congolais du Développement Durable
ODD :	Objectifs du développement durable
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PIB :	Produit intérieur brut
PNC :	Police nationale congolaise
PNSD :	Plan national stratégique de développement
PTF :	Partenaires techniques et financiers
RDC :	République démocratique du Congo
REDD :	Réduction des émissions liées à la déforestation et dégradation
SADC :	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
VIH/Sida :	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquise
VSBG :	Violences sexuelles et basées sur le genre
VSLC :	Violences sexuelles liées au conflit



**NATIONS UNIES**  
RD CONGO



**Nations Unies**  
**RD Congo**

## Nations Unies

BCNUDH :	Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU :	Fonds d'Equipements des Nations Unies
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MONUSCO :	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OCHA :	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OIM :	Organisation internationale pour les migrations
OIT :	Organisation internationale du travail
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONUDC :	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU Femmes :	L'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
ONU-HABITAT :	Programme des Nations Unies œuvrant à un meilleur avenir urbain
ONUSIDA :	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
PAM :	Programme Alimentaire Mondiale
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNU :	Système des Nations Unies
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNMAS :	Service de lutte anti-mines des Nations Unies
UNOPS :	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNSDCF :	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable



**NATIONS UNIES**  
RD CONGO

**Nations Unies**  
**RD Congo**

# Table des matières

<b>I. Résumé</b>	<b>04</b>
<b>II. Introduction</b>	<b>06</b>
<b>III. Progrès vers l'Agenda 2030 et les ODD</b>	<b>08</b>
1. Populations (à risque d'être) laissées pour compte et principaux facteurs d'exclusion	08
2. Interdépendances humanitaire-développement-paix	10
3. Développement social et exclusion	15
• Pauvreté, insécurité alimentaire et inégalités	16
• Démographie	20
• Services sociaux de base : Santé, éducation, eau et assainissement	22
• Genre et violence basée sur le genre	27
4. Transformation économique	30
5. Gouvernance et politique	34
• Système judiciaire	38
• Décentralisation	39
• Droits humains	41
6. Environnement et changement climatique	43
7. Analyse multidimensionnelle des risques	46
8. Vision nationale relative à l'Agenda 2030	48
9. Paysage financier	49
10. Analyse des parties prenantes et partenariats	50
<b>IV. Conclusions : Priorités et recommandations</b>	<b>52</b>
<b>V. Annexes</b>	<b>54</b>
• Annexe 1 : Priorisation nationale des ODD	54
• Annexe 2 : Documents consultés (2017, 2019, 2022)	57
• Annexe 3 : Chiffres du CCA	58

Le CCA a été élaboré en 2019 par Moncef KOUIDHI, Consultant international, en collaboration avec Josephine MAPENDO, Consultante nationale, Florent MUNKENI, Consultant national, et avec l'appui du SNU.

Il a été mis à jour en 2022 par l'Equipe de Gestion de Programme du SNU en RDC (Programme Management Team, PMT).

# 01

## Résumé

1. Le terme « Bilan commun de pays » (en anglais « Common Country Analysis », CCA) se réfère à l'analyse continue du Système des Nations Unies (SNU) de la situation en République démocratique du Congo (RDC) en vue d'optimiser son appui au pays pour l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD). Le CCA qui a informé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024 a été élaboré dans un premier temps en 2017 et puis mis à jour et publié en 2019. Le présent document comprend l'analyse actualisée du SNU au début de 2022.

2. La nouvelle dynamique politique depuis 2019, la relance de l'économie en 2021, le renforcement des partenariats régionaux et l'amélioration de la situation sécuritaire dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central et la majorité des territoires du Tanganyika, mais aussi la pandémie COVID-19 et les conflits persistants et la crise humanitaire continue dans l'Est du pays sont les développements majeurs des deux dernières années qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir un impact sur la trajectoire des ODD. Les avancées significatives dans le processus de transition du SNU et dans le retrait graduel de la mission de maintien de la paix des Nations Unies s'ajoutent à cette liste.

3. Il ressort du CCA que les femmes, les enfants, les populations les plus exposées à l'insécurité, y compris l'insécurité alimentaire, dont les réfugiés et les personnes déplacées internes, et les personnes vivant dans l'extrême pauvreté constituent les groupes sociaux les plus défavorisés et (à risque d'être) laissés pour compte en RDC. Leur situation a été fragilisée davantage par la pandémie, qui a entraîné des pertes d'emplois, une baisse des revenus et une hausse des prix des produits alimentaires essentiels ainsi que des perturbations du système éducatif.

4. Le pays continue d'être caractérisé par une fragilité multidimensionnelle, au regard de la situation humanitaire, sécuritaire et de protection très volatile surtout dans l'Est de la RDC. Par ailleurs, le niveau de pauvreté reste très élevé (74,7 % en 2020), en raison notamment d'une croissance non-inclusive tirée par le secteur extractif peu intensif en main d'œuvre. Le profil de la pauvreté est marqué par une incidence plus élevée dans le milieu rural (84,9 %) que dans le milieu urbain (62,6 %) et de disparités entre les femmes (71,4 %) et les hommes (75,6 %). Vingt-sept millions de personnes sont considérées en situation d'insécurité alimentaire élevée.

5. De plus, la pandémie COVID-19 a eu un impact important sur l'économie congolaise et a provoqué une contreperformance dans la création de richesses en 2020 avec un faible rythme de croissance du PIB, 1,7 %. L'impact a été le plus négatif dans le secteur informel et pour les personnes vulnérables et à faibles revenus.

6. Concernant la gouvernance, la corruption reste encore endémique, malgré des efforts apparents de la part du gouvernement. Suivant le dernier rapport de Mo Ibrahim sur l'indice de la gouvernance africaine (IIAG 2020), la RDC occupe la 49ème place sur les 54 pays évalués, avec un score de 31,7 en 2019.

7. En termes de services sociaux de base, le pays a vu une amélioration concernant la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile au cours des dernières décennies. Toutefois, la situation demeure préoccupante, y compris en raison de la COVID-19, mais aussi de certaines épidémies auxquelles la RDC est confrontée depuis 2015, en particulier la maladie à virus Ebola, le choléra et la rougeole. L'accès à l'éducation s'est également amélioré, mais a été fortement perturbé par la fermeture des écoles à cause de la pandémie.

8. Les inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base, à la justice, aux ressources et aux instances de prise de décision.

9. La situation reste également préoccupante concernant les questions des droits humains, des violences basées sur le genre et des violences sexuelles liées aux conflits. Néanmoins, le nombre de cas documentés de violations des droits humains a diminué depuis 2020.

10. Quant à l'environnement et au changement climatique, le pays a accompli des progrès. La RDC s'est engagée à œuvrer dans l'objectif de freiner et inverser la déforestation et la dégradation des terres, tout en assurant un développement durable et la promotion d'une transformation rurale inclusive.

11. La mise en place d'un cadre d'accélération des ODD est en cours. Cependant, le financement pour les ODD reste insuffisant.

# Introduction

12. Le Bilan commun de pays (en anglais « Common Country Analysis », CCA) a pour objectif de dégager le positionnement et/ou repositionnement stratégique du Système des Nations Unies (SNU) sur la base d'une situation de référence mettant en exergue les défis majeurs de la RDC. Il identifie les problèmes et enjeux majeurs du développement, de la paix, et d'un mode de gouvernance garantissant plus fermement l'autorité, la stabilité et la continuité de l'État de droit ainsi que les droits humains. Le CCA tente de cerner les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles des principaux problèmes identifiés avec l'objectif de permettre au SNU de dégager un diagnostic partagé et une vision commune pour les priorités d'intervention.

13. Il est important de noter que le terme « CCA » ne se réfère pas uniquement à un document, mais plutôt à la fonction analytique continue du SNU. Ainsi, le CCA doit être mis à jour au moins une fois par an pour identifier les changements réels ou anticipés dans le contexte du pays qui affectent la trajectoire du développement et les progrès vers l'Agenda 2030 et qui pourraient nécessiter des ajustements au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

14. En RDC, le SNU comprend les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies (l'Équipe de pays) ainsi qu'une mission de maintien de la paix, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Compte tenu de la complexité du contexte en RDC, les activités du SNU couvrent l'ensemble des domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la paix.

15. Le présent CCA a été élaboré dans un premier temps en novembre 2017, dans un contexte institutionnel marqué par plusieurs incertitudes liées au glissement du calendrier des élections présidentielle et législatives en 2018 initialement prévues en décembre 2016, d'une part, et à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la violation des droits humains, d'autre part. Il a été mis à jour et publié en 2019, pour intégrer les évolutions récentes de la situation socio-économique et politique entre 2017 et 2019 et ainsi informer l'élaboration du Cadre de Coopération (UNSDCF 2020-2024) signé en décembre 2019.

16. Le CCA a été mis à jour en 2022 par l'Équipe de Gestion de Programme du SNU en RDC (Programme Management Team, PMT) pour refléter les développements et tendances, tels que l'impact de la pandémie COVID-19, et des nouvelles informations sur la trajectoire des Objectifs du développement durable (ODD).

17. L'élaboration du CCA en 2017 et 2019 a suivi un processus participatif impliquant, d'une part, l'ensemble du SNU (l'Équipe de pays et la MONUSCO) et, d'autre part, les partenaires nationaux (gouvernement et société civile) ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF). Plusieurs études, enquêtes et rapports thématiques du gouvernement, des ONG, des partenaires au développement et du SNU ont été capitalisés et des entretiens avec les parties prenantes ont permis d'actualiser certaines analyses sur les facteurs de la crise socio-politique, de la fragilisation de l'État dans ses capacités à conduire les politiques publiques, les déterminants de la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

18. La mise à jour du CCA en 2022 a été réalisée en deux phases : une revue interne et révision de l'analyse et du rapport par le SNU entre décembre 2021 et février 2022, suivi par des consultations avec le Gouvernement et la société civile au début du mois de mars.

19. Le CCA s'articule autour d'une analyse de la trajectoire des ODD, des progrès et contraintes, ainsi que de l'identification des problèmes majeurs et d'une analyse de leurs causes immédiates, sous-jacentes et structurelles (profondes) qui adopte une approche holistique et prend en compte les aspects liés au développement, à la situation humanitaire et à la paix, ainsi que leurs interdépendances.



# Progrès vers l'Agenda 2030 et les ODD

## 1) Populations (à risque d'être) laissées pour compte et principaux facteurs d'exclusion

20. L'un des objectifs fédérateurs des ODD est de s'assurer que personne ne soit laissé de côté des dynamiques économiques et sociales. Le principe central et fédérateur « Ne laisser personne pour compte » a une portée stratégique et des implications programmatiques pour tous les partenaires nationaux et internationaux. Ce principe reconnaît que chaque personne compte et a droit à l'égalité des chances, indépendamment de son revenu, son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap et son lieu d'habitation. Cela implique pour le gouvernement et tous les autres acteurs une réelle priorisation urgente des intérêts des personnes défavorisées, les plus à risque et les plus pauvres, celles qui ont le plus besoin de protection dont les réfugiés et les déplacés internes, ainsi que celles qui subissent le plus l'exclusion, la violence et la discrimination.

21. Les analyses des principaux problèmes du développement, de l'environnement, de l'humanitaire, de la gouvernance et des questions liées à la paix et à la sécurité permettent de dégager les principales privations subies par les populations les plus vulnérables en RDC. Il s'agit notamment de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique ; des violations des droits humains et de dignité humaine ; de l'insécurité devant la montée des violences, surtout envers les femmes ; des mouvements de populations ; des difficultés d'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté dans ses multiples dimensions.

22. Quatre groupes sociaux sont particulièrement défavorisés et subissent le plus de violations et de privations de leurs droits fondamentaux :

- Les femmes. Elles subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles, mettant la RDC en 2019 au 150ème rang sur 162 pays (2017 : 152ème sur 160) pour ce qui concerne l'indice d'inégalité de genre du Rapport sur le développement humain dans le monde. Les privations les plus importantes pour les femmes concernent le droit à la dignité en matière de protection juridique et sociale dans l'accès aux ressources, aux opportunités économiques et au foncier. A ces privations s'ajoutent les violences sexuelles et celles basées sur le genre surtout dans les zones des conflits où l'impunité est persistante ; ce qui renforce l'insécurité et aggrave la violence à l'égard des femmes.

- Les enfants. L'indice des droits des enfants[1] de 2021 classe la RDC au 179ème rang sur 182 pays (2017 : 176ème sur 180) au niveau de l'indice global. Par ailleurs, la RDC accuse le plus de retard par rapport aux droits à la vie et la santé des enfants. De plus, la fermeture des écoles à cause de la pandémie COVID-19 a affecté plus de 18 millions d'enfants.[2] Elle a non seulement augmenté le risque de décrochage scolaire mais aussi de la délinquance juvénile, des abus et de l'exploitation ainsi que du travail des enfants.

- Les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire (Phase 4 Urgence), qui sont 6,1 millions de personnes en septembre-décembre 2021,[3] surtout dans les provinces d'Ituri et du Kasai. Les principales causes de l'insécurité alimentaire sont les conflits armés/interethniques, l'impact de perturbations climatiques, les faibles performances des productions agricoles, la pauvreté de masse ainsi que la croissance démographique qui est supérieure à la croissance de production vivrière.

[1] Rapport « The KidsRights Index » 2021 : L'indice KidsRights est un indice mondial publié annuellement et classe le pays selon le niveau d'adhésion et de mise en œuvre des droits des enfants selon cinq types de droits (1. Droit à la vie, 2. Droit à la santé, 3. Droit à l'éducation, 4. Droit à la protection et 5. Environnement favorable pour l'enfant). <https://www.kidsrights.org/research/kidsrights-index/>

[2] Cluster Education, 2020

[3] Une augmentation significative par rapport à 2019, quand leur nombre était estimé à près de 4 millions, mais qui s'explique surtout par l'extension de la couverture géographique de l'analyse de l'IPC.

- Toutes les personnes vivant dans l'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté est supérieure à 70 % dans 22 provinces sur 26 de la RDC.[4] Les personnes les plus touchées sont les agriculteurs, les salariés dans le secteur informel et les chômeurs, y compris les jeunes. Le niveau élevé de pauvreté résulte notamment de la nature non-inclusive de la croissance économique, tirée par le secteur extractif moins intensif en main d'œuvre, la mauvaise redistribution des fruits de la croissance, les aléas climatiques, ainsi que d'autres facteurs comme les conflits et les mouvements de population. La pandémie COVID-19 a aggravé davantage la situation et a entraîné la perte d'emplois, une baisse des revenus et une hausse des prix des produits de première nécessité.

23. Des informations plus détaillées sur chacun de ces groupes sont présentées tout au long du présent rapport.

<b>Catégories des personnes laissées pour compte selon les quatre dimensions des ODD</b>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Dimension économique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes chômeurs</li> <li>• Jeunes diplômés</li> <li>• Les femmes surtout rurales</li> <li>• Populations vivant dans l'extrême pauvreté</li> <li>• Femmes dans le secteur informel</li> <li>• Adolescents travaillant dans le secteur informel</li> <li>• Populations enclavées</li> <li>• Agriculteurs et éleveurs</li> <li>• Personnes vivant avec un handicap</li> <li>• Personnes du troisième âge</li> <li>• Personnes réfugiées</li> <li>• Personnes déplacées internes</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Dimension Sociale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants déscolarisés et non scolarisés</li> <li>• Enfants en bas âges touchés par la pauvreté multidimensionnelle</li> <li>• Jeunes filles et femmes victimes de violences</li> <li>• Femmes victimes de violences basées sur le genre</li> <li>• Enfants touchés par la malnutrition</li> <li>• Populations touchées par l'insécurité alimentaire</li> <li>• Personnes vivant avec un handicap</li> <li>• Malades du VIH/Sida</li> <li>• Enfants de la rue</li> <li>• Enfants travaillant dans les mines</li> <li>• Enfants déplacés</li> <li>• Populations déplacées</li> <li>• Réfugiés</li> <li>• Populations autochtones</li> <li>• Personnes affectées par les épidémies et crises sanitaires</li> <li>• Personnes du troisième âge</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>Dimension Gouvernance</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes touchées par les violations des droits de l'homme</li> <li>• Personnes privées de liberté</li> <li>• Femmes subissant les violences conjugales</li> <li>• Populations touchées par l'insécurité dans les zones de conflits</li> <li>• Personnes ayant un accès difficile aux services de justice</li> <li>• Personnes déplacées / retournées</li> <li>• Jeunes non appuyés dans la participation de la gestion des affaires publiques</li> <li>• Réfugiés</li> <li>• Populations autochtones</li> <li>• Enfants soldats</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Dimension environnementale</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculteurs</li> <li>• Éleveurs</li> <li>• Pêcheurs</li> <li>• Communautés vivant autour des aires protégées</li> <li>• Populations vivant dans des zones à forts risques d'inondations</li> <li>• Populations connaissant des conditions d'hygiène et de cadre de vie précaires dans les villes</li> <li>• Populations travaillant dans les mines</li> </ul>

[4] Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD) 2020

## 2) Interdépendances humanitaire-développement-paix

24. La RDC demeure un État caractérisé par une fragilité multidimensionnelle. L'OCDE l'a classé au 5ème rang sur 13 pays extrêmement fragiles en 2020, le même rang qu'en 2018 quand 15 pays étaient considérés comme extrêmement fragiles.

25. La plus grande partie de la République démocratique du Congo est en situation de paix ou d'après conflit en 2022 et la situation sécuritaire s'est améliorée dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central et la majorité des territoires du Tanganyika depuis la transition politique pacifique en 2019. Toutefois le pays continue de connaître une situation sécuritaire et de protection très volatile surtout dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dans l'Est du pays. Les conflits armés entre divers groupes armés congolais et étrangers et les forces de l'ordre dans ces provinces et les conflits intercommunautaires ont entraîné des graves crises humanitaires et des déplacements massifs des populations, l'affaiblissement de l'autorité de l'État, ainsi que la déstructuration des équilibres sociaux, communautaires et de pouvoirs. Ils ont entravé les possibilités de relever les défis de développement et d'améliorer les conditions de vie des populations.

26. L'Aperçu des besoins humanitaires 2022 consolidés par OCHA pour le compte de l'Équipe humanitaire pays et des partenaires estime que, d'une population totale de 98,37 millions,[5] 27 millions de personnes sont dans le besoin en RDC en 2022 (50,8 % femmes, 49,9 % enfants, 15 % personnes handicapées) et que 16 millions de personnes ont des besoins aigus. La RDC compte 5,6 millions de personnes déplacées internes, ce qui représente le nombre le plus élevé en Afrique. A cela s'ajoutent 1,2 million de personnes retournées et 524.148 personnes réfugiées et demandeurs d'asile (décembre 2021) provenant surtout de la République centrafricaine, du Rwanda, Soudan du Sud et du Burundi.[6]

27. La situation des droits humains reste également préoccupante. En 2021, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) a documenté 6.989 violations des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo, ce qui représente une moyenne de 582 violations par mois. Les types de violations les plus rapportés sont les atteintes au droit à la liberté et sécurité de la personne ainsi que les violations du droit à l'intégrité physique, y compris les violences sexuelles.

28. Pour faire face à la détérioration de la situation sécuritaire en Ituri et au Nord-Kivu, le Président de la RDC a proclamé l'état de siège sur toute l'étendue de ces deux provinces depuis mai 2021 et a confié leur gestion aux Forces Armées de la RDC (FARDC) et à la Police Nationale Congolaise (PNC). De plus, depuis le 30 novembre 2021, les FARDC mènent des opérations militaires conjointes avec l'armée ougandaise contre les Forces démocratiques alliées (Allied Democratic Forces, ADF) sur le territoire congolais.

29. L'adoption, en juillet 2021, de l'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement du Programme Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS) vise également à relever les défis sécuritaires et a fusionné l'Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (UEPNDDR) et le Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC). L'objectif de ce programme transversal est de promouvoir la paix, de contribuer à la restauration de l'autorité de l'État et d'améliorer la coordination des efforts de pacification, désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation.

[5] INS, Annuaire Statistique RDC-2020

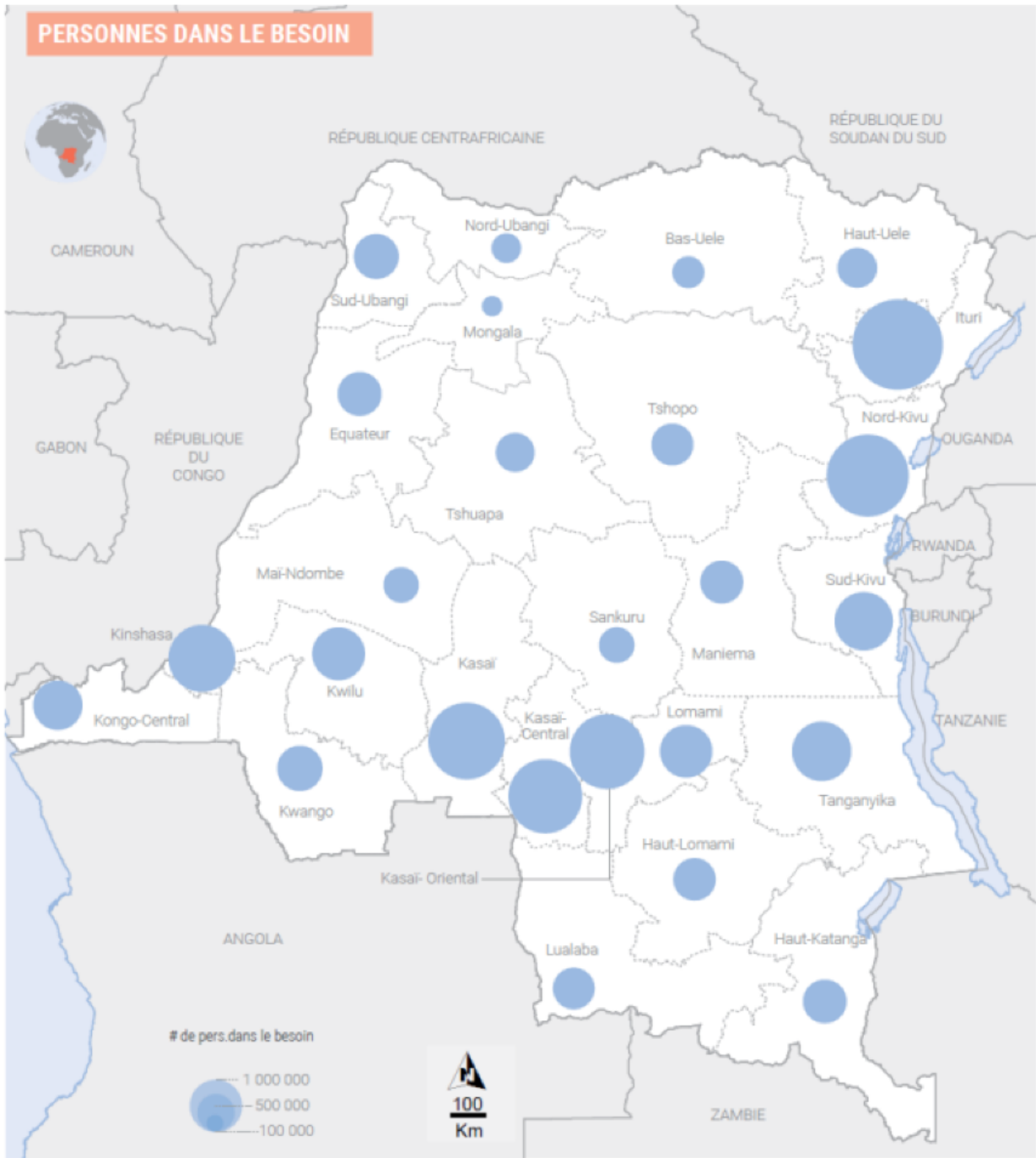
[6] Données du HCR, OCHA

30. Dans les zones autrefois affectées par les conflits, l'aide au retour et à la réintégration des déplacés reste très précaire à cause de plusieurs défis liés à la stabilité à long terme, notamment le manque de gouvernance inclusive et des processus décisionnels au niveau communautaire qui intègrent suffisamment les populations vulnérables, y compris les retournés, les femmes et les jeunes. Cela entraîne une marginalisation à long terme et des sentiments de privation de droits et d'exclusion. De plus, le manque de moyens de subsistance durables et d'opportunités socio-économiques pour les communautés affectées par les mouvements de populations entrave souvent les efforts de paix. Dans les zones de retour et de (ré)intégration, les opportunités de moyens de subsistance restent rares tant en termes d'emploi que d'opportunités de formation professionnelle/technique. Les moyens de subsistance ont souvent été détruits ou perdus pendant la situation de déplacement, ou lors des conflits, et les ressources économiques restent souvent très précaires même après la résolution des conflits. La diminution ou la fin de l'assistance humanitaire suite à leur déplacement laisse souvent un vide et rend difficile la reconstruction de la vie des populations affectées par le déplacement.

31. Dans certaines zones de l'Ouest de la RDC, la paix et la sécurité sont également en danger réel. L'Ouest de la RDC comprend certaines régions très défavorisées avec l'importance du chômage (surtout des jeunes), de la pauvreté et de la malnutrition constituant un terreau favorable pour l'enrôlement des populations dans des organisations messianiques ou/et leur manipulation par diverses forces politiques et religieuses. Ces zones constituent des foyers très dangereux avec un potentiel élevé vers un retour à un conflit violent. Un facteur aggravant la situation déjà explosive est la croyance par les Congolais de l'Ouest qu'ils ont été négligés pendant plusieurs décennies et qu'ils ont souffert d'insécurité et d'un manque de justice et de possibilités de développement à cause de cela.

32. L'une des principales causes de la crise profonde et récurrente qui mine depuis des décennies la société congolaise est le problème de la légitimité politique. Le pays continue d'avoir des réelles faiblesses au niveau du processus démocratique, de la décentralisation et de la restauration de l'autorité de l'État et du respect des droits humains. Des retards sont accusés dans la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de la sécurité, de la justice et lutte contre l'impunité, et de la fonction publique. Le manque d'efficacité et d'efficience de la gouvernance nationale et provinciale fragilisent l'État dans ses capacités de pilotage, de respect de l'état de droit et de consolidation de la paix et constituent la contrainte majeure à la stabilité politique et sociale et au développement socioéconomique de la RDC.

33. La majorité des conflits en RDC renvoient à des problèmes de développement à la base liés au contrôle des ressources (mines, terres, forêts, etc.) et à l'absence d'un système efficace de provision pour des services sociaux de base de qualité et de façon continue permettant de réduire les inégalités, la vulnérabilité et la marginalisation des populations, ainsi qu'à l'impunité pour les abus et les violations les plus graves des droits humains. Les conflits, à leur tour, s'aggravent par la négation des droits, exacerbent la situation humanitaire, les violations des droits et libertés fondamentaux et les problèmes de développement.



Les appellations employées dans le rapport et la présentation des différents supports n'impliquent pas d'opinion quelconque de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies concernant le statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni de la délimitation de ses frontières ou limites géographiques.

Source : Aperçu des besoins humanitaires 2022



34. Le résultat est une situation caractérisée par le développement de poches (constituées parfois de plusieurs territoires) d'instabilités et de conflits parfois très violents, mettant en exergue la faiblesse des institutions de l'État et l'affaiblissement des pouvoirs locaux qui n'ont plus la maîtrise suffisante dans la gestion des conflits locaux ; le développement des conflits liés à l'accès aux ressources (terre, zones de pêches, forêts, etc.), le manque de convictions partagées sur ce que doivent être les identités collectives et les autorités collectives selon le niveau territorial et les sphères (communautaires, privées, publiques, etc.) ; le développement sans cesse croissant des conflits fonciers qui sont à l'origine des conflits recensés, ayant dégénéré en conflits ethniques, politiques et en rivalités liées au contrôle du pouvoir coutumier ; et à la perte de confiance des populations en l'autorité de l'État central et des provinces face à l'impunité généralisée à tous les niveaux devant les crimes et violations et abus des droits de l'homme et infractions commises.

35. En outre, les sources des conflits de la RDC ont également des dimensions régionales. Le premier facteur réside dans les effets néfastes sur la République démocratique du Congo du génocide de 1994 entraînant des flux de réfugiés hutus rwandais dans l'Est de la RDC. Ce contexte a accéléré la guerre civile suite à l'attaque du pays par une coalition de groupes armés nationaux et étrangers soutenus principalement par le Rwanda et l'Ouganda et à la tête de laquelle se trouvait Laurent-Désiré Kabila. Le deuxième facteur renvoie à l'insécurité dans les provinces de l'est de la RDC causée notamment par la prolifération de groupes armés et les velléités expansionnistes des pays voisins qui ont soutenu des groupes armés afin de participer à l'exploitation illégale des ressources naturelles et dans certains cas de sécuriser leurs frontières. Le troisième facteur est le vide du pouvoir en RDC créé par l'effondrement de l'État qui a ouvert la voie à une compétition dans le contrôle des ressources naturelles de la RDC. Le quatrième facteur le plus déterminant est la faillite de l'État Mobutu, pris en tenaille dans les jeux de la guerre froide qui a jeté les bases d'un développement endogène à fort impact sur le niveau de diversification de l'économie, le développement du capital humain et le rôle de locomotive de l'économie de l'Afrique centrale. Ce dernier facteur renvoie également à la mauvaise gouvernance qui a régné pendant plusieurs décennies. Les conflits actuels dans certaines provinces surtout à l'Est de la RDC tirent leurs causes de tous les facteurs énoncés précédemment mais ils traduisent également l'impact des faibles revenus des exploitations minières sur les moyens d'existence des populations et la sécurité humaine.

36. Le contexte du pays et la multiplicité de facteurs d'instabilité et de fragilité en RDC exigent une réponse multidimensionnelle et holistique, et le soutien des Nations Unies au pays couvre l'ensemble des domaines du développement durable, de l'aide humanitaire, de la protection et promotion des droits humains, de la stabilisation et de la consolidation de la paix. Les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies et la MONUSCO contribuent tous à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et aux efforts pour la réalisation des ODD en tant que « One UN » et selon leurs avantages comparatifs.

37. Des efforts sont également en cours pour mettre en œuvre l'approche triple nexus en RDC pour assurer un lien entre les interventions humanitaires, de développement et de paix de toutes les parties prenantes concernées (Gouvernement, Nations Unies, ONG nationales et internationales, bailleurs de fonds) en vue de réduire les besoins humanitaires, les vulnérabilités et les risques à long terme, tout en s'attaquant aux facteurs et causes sous-jacentes des crises.

38. Lors d'un atelier national multi-acteurs en octobre 2019, les parties prenantes ont défini quatre résultats collectifs pour la période 2019-2024 qui concernent l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; l'accès aux services sociaux de base ; le déplacement de populations ; et les violences basées sur le genre. Des efforts ont été faits pour assurer que ces résultats collectifs soient reflétés dans les différents plans et cadres stratégiques aux niveaux national et provincial, y compris l'UNSDCF et le Plan de réponse humanitaire.

39. Bien que la crise COVID-19 ait ralenti la mise en œuvre de l'approche nexus sur le terrain, des premiers progrès ont été réalisés dans les provinces du Grand Kasaï et Tanganyika. Ces deux régions ont été priorisées pour l'opérationnalisation de l'approche à cause d'un contexte jugé propice et pour assurer des progrès soutenus vers une paix durable et les ODD après le retrait de la MONUSCO (du Grand Kasaï à la mi-2021 et du Tanganyika en juin 2022).

40. Le retrait de la mission des Kasaï en 2021 représente la première étape d'une nouvelle phase de la transition graduelle des Nations Unies en RDC qui comprend le retrait progressif de la MONUSCO et la reconfiguration du SNU que cela entraîne. Dans sa résolution 2556, adoptée en décembre 2020, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait approuvé la Stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO et demandé l'élaboration d'un plan de transition. En réponse, le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Système des Nations Unies (mission et Agences, Fonds et Programmes), en consultation avec la société civile et d'autres parties prenantes, ont engagé une série de discussions qui ont abouti, en août 2021, à un entendement sur 18 jalons nécessaires au retrait échelonné, responsable et durable de la MONUSCO, ainsi qu'à l'élaboration d'un Plan de Transition conjoint qui a été annexé au rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO en septembre 2021 et présenté au Conseil de sécurité. Par le biais des jalons et des indicateurs qui les accompagnent, le Plan de Transition précise des objectifs communs au niveau national ainsi que dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu et de l'Ituri et propose un calendrier indicatif pour la période 2021-24. L'élaboration d'un plan d'action est en cours pour renforcer les efforts et capacités pour la réalisation de ces objectifs – qui contribueront également à la réalisation des ODD et de l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) en particulier.

41. Dans sa Résolution 2612 du 20 décembre 2021, qui proroge jusqu'au 20 décembre 2022 le mandat de la MONUSCO, le Conseil de sécurité se félicite du Plan de Transition et demande à la Mission de se retirer du Tanganyika d'ici à la mi-2022 et de consolider sa présence en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu – les provinces où la Mission maintient actuellement une présence sur le terrain.

42. La réussite du Plan de Transition nécessitera un processus inclusif et une collaboration étroite entre le Gouvernement, la MONUSCO, l'Équipe de pays des Nations Unies, la société civile et les partenaires. En même temps, il sera important de veiller à ce que la reconfiguration progressive du SNU et la diminution graduelle de la contribution de la mission aux ODD n'entravent pas les progrès vers l'Agenda 2030. Un suivi et une analyse étroits de la situation sur le terrain et de l'impact de la transition, l'analyse et gestion des risques, l'adaptation de la programmation et des opérations le cas échéant, ainsi que le renforcement des capacités nationales et de l'Équipe de pays seront essentiels à cet égard.

### ***Causes immédiates, sous-jacentes et profondes des conflits et instabilités en RDC***

#### **i) Causes immédiates :**

- L'impunité en raison de la faible efficacité du système judiciaire et la défaillance des forces de sécurité ;
- Les faibles connaissances et capacités des titulaires de droits et détenteurs d'obligations (Institutions) pour la réalisation effective des droits de l'homme ;
- Les faibles capacités des organisations de la société civile et les capacités limitées des Institutions Nationales des Droits de l'Homme dans leurs rôles de veille et de défense des droits humains et la défense des groupes les plus vulnérables surtout les femmes et les enfants.

## ii) Causes sous-jacentes :

- La non-effectivité de la décentralisation aux niveaux provincial et local qui renforce le pouvoir central limitant les capacités de réponse aux problèmes de développement des populations locales ainsi que les limites persistantes de l'espace démocratique ;
- La sous-estimation, faible capacité et la négligence des pouvoirs locaux dans la prévention et la gestion non-violente et impartiale des conflits.

## iii) Causes profondes :

- La non-traduction des grands principes de la nouvelle Constitution et de certains engagements internationaux en politiques publiques plus décentralisées, respectueuses du principe de partage des pouvoirs et des ressources entre l'État et les provinces ;
- Le retard pris dans le développement d'un système électoral efficace et transparent pour garantir l'organisation des élections présidentielles, provinciales et locales ;
- Les faibles capacités des forces armées et de sécurité à opérer avec efficacité dans l'exécution de leur mandat tout en respectant les droits de l'homme et d'un système judiciaire encore loin d'être effectif, impartial et efficace.

## 3) Développement social et exclusion

43. Au niveau de la dimension sociale, bien que des progrès aient été enregistrés en rapport avec les ODD 1-6 et 10, d'importants déficits existent, qui risquent de compromettre l'atteinte des objectifs des cibles prioritaires. La situation reste marquée par la pauvreté de masse, une forte prévalence de l'insécurité alimentaire, des difficultés et inégalités d'accès aux services sociaux de base ainsi que des inégalités liées au genre, plaçant la RDC dans les quinze derniers pays du monde qui enregistrent un développement faible.

44. L'Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités (IDHI), qui est l'Indice de Développement Humain (IDH) qui prend en compte les indicateurs sensibles à la répartition des revenus pour mieux refléter les inégalités, montre pour 2019 que l'IDH normal de la RDC de 0,480 (175ème rang sur 189 pays) correspond à un IDHI de 0,335, soit une perte de valeur de 30,2 %. (Pour comparaison, en 2017, l'IDH normal de 0,457 (176ème rang sur 189 pays) correspondait à un IDHI de 0,319 et une perte de valeur de 30,3 %.) Cette perte est due aux inégalités d'espérance de vie (-36,1 %), de revenus (-27,6 %) et d'éducation (-26,8 %). La perte que subit la RDC dans la valeur de son IDH est plus forte que celle enregistrée dans la moyenne mondiale (-20,4 %) et se situe dans la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (-30,5 %). Sur une tendance longue, la RDC a atteint un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de 2,23 % entre les années 2000-2010 (Afrique subsaharienne : 1,63 %), et de 1,10 % entre 2010-2019 (Afrique subsaharienne : 0,98 %).

Pays	IDH	IDHI	% des pertes
Monde	0,737	0,587	20,4
Afrique Subsaharienne	0,547	0,380	30,5
<b>RDC</b>	<b>0,480</b>	<b>0,335</b>	<b>30,2</b>

Comparaison des IDH, IDH Inégalités (IDHI) et des pertes dues aux inégalités en 2019  
Source : Rapport mondial sur le développement humain 2020, PNUD



## Pauvreté, insécurité alimentaire et inégalités

### Trajectoire actuelle des ODD 1, 2 et 10

#### ODD 1 (Pas de pauvreté)

- Le niveau de pauvreté reste élevé (74,7 % en 2020[7]) ;
- La couverture de la protection sociale demeure très faible (9,6 % en 2020[8]), mais beaucoup de progrès ont été enregistrés ;
- Diminution des dépenses publiques relatives aux programmes de réduction de la pauvreté, comme celles des services essentiels (éducation, santé et protection sociale).

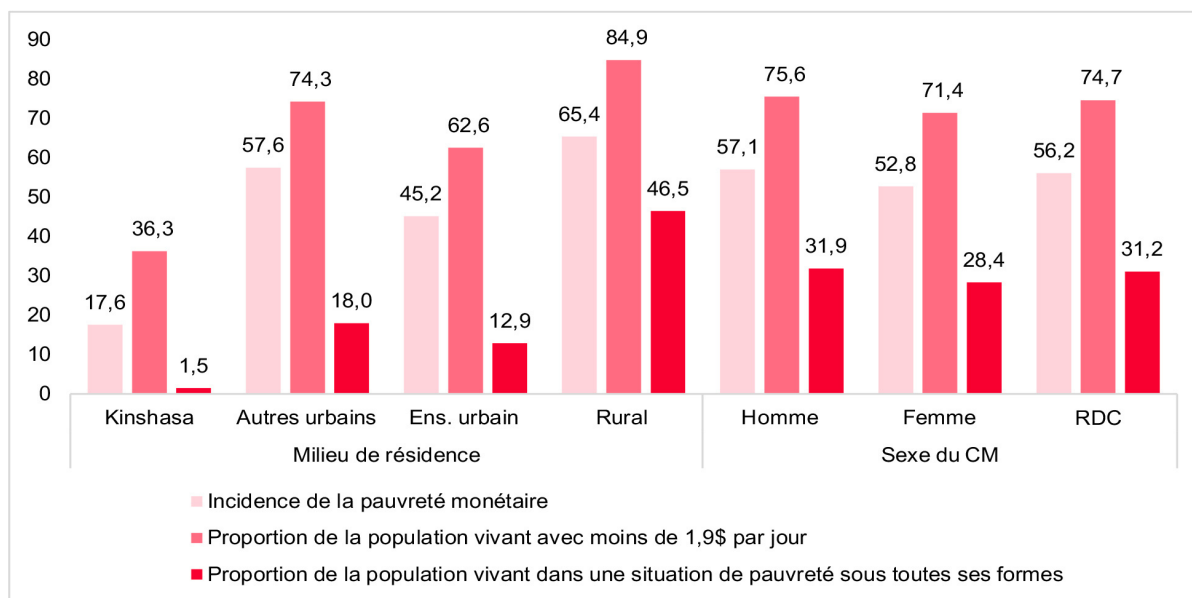
#### ODD 2 (Faim « zéro »)

- Situation alimentaire et nutritionnelle très alarmante d'année en année (prévalence de l'insécurité alimentaire à 65,5 % en 2020[9] ; 41,8 % d'enfants de moins de 5 ans en retard de croissance à cause d'une sous-alimentation chronique importante en 2018[10]).

#### ODD 10 (Inégalités réduites)

- Inégalités relativement fortes entre provinces.

45. La pauvreté touche massivement toutes les provinces du pays. Selon l'Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD réalisée en 2020 (EGI-ODD 2020) le niveau de pauvreté en RDC est de 74,7 % sur la base d'un seuil de USD 1,90. La pauvreté est plus importante chez les hommes (75,6 %) que les femmes (71,4 %) et en milieu rural (84,9 %) qu'en milieu urbain (62,6 %). La situation s'est aggravée depuis 2012, quand 63,4 % de la population congolaise vivaient en dessous du seuil de pauvreté.[11] En 2018, le pays était au troisième rang mondial pour le nombre de personnes pauvres.[12]



#### Incidence de la pauvreté monétaire, non monétaire et du noyau dur selon les caractéristiques sociodémographiques

Source : Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD), 2020

[7] Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD) 2020

[8] Idem.

[9] Idem.

[10] MICS 2017-18

[11] Enquête 1,2,3, sur l'Emploi, le Secteur Informel et sur la Consommation des ménages

[12] <https://www.banquemondiales.org/fr/country/drc/overview#1>

46. Ce niveau élevé de pauvreté résulte notamment de la nature de la croissance, tirée par le secteur extractif moins intensif en main d'œuvre ; la mauvaise redistribution des fruits de la croissance ; et d'autres facteurs externes, y compris les conflits inter-ethniques récurrents, les aléas climatiques (inondations, catastrophes naturelles, etc.) et la crise de COVID-19.

47. En matière de pauvreté multidimensionnelle qui appréhende la pauvreté à travers trois dimensions (cadre de vie, santé et éducation), le rapport mondial du PNUD de 2021 indique que, sur la base des données des enquêtes MICS conduites en RDC en 2017-18, 64,5 % de la population congolaise ont subi plusieurs privations. Même si ce pourcentage représente une baisse par rapport au taux de 2013-14 (rapport mondial de 2016), qui se situait à 72,5 %, l'intensité des privations demeure au même niveau et est en fait légèrement plus forte (51,3 % en 2017-18 contre 50,8 % en 2013-14). Le taux de l'extrême pauvreté multidimensionnelle reste quasiment inchangé à 36,7 % (contre 36,8 % en 2013-14). Les privations les plus criantes concernent le niveau de vie (57,0 % en 2017-18 contre 53,4 % en 2013-14), suivi par la santé (23,1 % contre 31,0 %) et l'éducation (19,9 % contre 15,6 %).

48. La couverture de la protection sociale demeure très faible (9,6 % en 2020) et uniquement 4,7 % de la population bénéficient d'une assurance sociale.[13]

49. Au niveau de l'insécurité alimentaire, son taux de prévalence était de 65,5 % en 2020.[14] L'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë et de la malnutrition aiguë de l'IPC pour septembre 2021 – août 2022 (publié en novembre 2021) classe 26 % de la population analysée (27 millions de personnes) en insécurité alimentaire élevée (Phase 3 de l'IPC ou plus) pour la période de septembre à décembre 2021 ; 6 % (6,1 millions) sont classés en Phase 4 (Urgence). Les territoires de Djugu (province de l'Ituri), Kamonia et Luebo (province du Kasai) ainsi que Dibaya et Luiza (province du Kasai Central) sont identifiés en Urgence (Phase 4), et 120 zones sont classifiées en Crise (Phase 3).

50. Les provinces les plus touchées par l'insécurité alimentaire (Phase 3+ en septembre – décembre 2021) sont l'Ituri (52 %), Kasai (46 %), Kwango (42 %), Kasai Central (40%), Tanganyika (39%) et Kasai Oriental (36 %). En novembre 2021, l'IPC a constaté que, comparée à 2019, la situation s'améliore dans le Sud-Kivu, le Haut-Katanga, le Lualaba et le Maniema et est moins prononcée pour le Nord-Kivu, mais tend à se détériorer à Kwango, dans la province du Maindombe, le Sud Ubungu et à Tshuapa.

51. L'insécurité alimentaire paradoxalement touche une grande partie de la population rurale. Le taux de pauvreté en milieu rural est de 70,3 %, contre 56,5 % en milieu urbain.[15]

52. Parmi les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire en RDC on peut citer les conflits armés/interethniques qui perdurent et continuent à déplacer des populations et à perturber leurs moyens d'existences ; l'impact de perturbations climatiques, de maladies des plantes et des pestes qui limitent les performances des productions agricoles ; la pauvreté de masse qui limite l'accès des ménages pauvres à une alimentation adéquate ; et la croissance démographique qui est supérieure à la croissance de production vivrière. Pour pallier cette situation le Gouvernement s'est impliqué dans l'élaboration de la Revue Stratégique Faim Zéro, la feuille de route sur les systèmes alimentaires, l'approbation de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'autres programmes du secteur.

[13] Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD) 2020

[14] Idem.

[15] Idem.

53. Les systèmes alimentaires sont sujets à de nombreuses contraintes et ne permettent pas l'autosuffisance alimentaire nationale. Le développement agricole de la RDC reste donc un enjeu majeur pour la prochaine décennie. Il permettra, ou non, de contribuer à la sécurité alimentaire du pays, mais également à la lutte contre la pauvreté, qui est essentiellement rurale.

54. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Une étude réalisée par le Social Policy Research Institute (SPRI), l'UNICEF et le Ministère du Plan sur la pauvreté et les privations de l'enfant en RDC en 2021, utilisant la base de données MICS-Palu (2018), a constaté que 74,6 % des enfants en RDC (environ 40 millions d'enfants) sont multi-dimensionnellement pauvres. Seulement 3,4 % des enfants ne souffrent d'aucune privation. Selon l'enquête MICS 2017-2018, l'insuffisance pondérale touche 23 % des enfants de moins de 5 ans soit une légère détérioration par rapport à 2014. Le retard de croissance des enfants de moins de 5 ans en 2017-2018 était de 41,8 % et l'émancipation de 7 % (gain de 1 point par rapport à 2014).

55. Les jeunes sont également particulièrement vulnérables. Les jeunes sont confrontés à des contraintes importantes au niveau du marché du travail et leur accès aux opportunités de formations professionnelles et techniques est faible. Par exemple, à Kinshasa, environ 50 % de jeunes interrogés ne reconnaissent pas l'existence des opportunités de formations professionnelle et technique et 18 % d'entre eux/elles n'ont jamais bénéficié de ces types de formation. Au Nord-Kivu, près de 44 % de jeunes interrogés estiment que les opportunités d'emploi sont quasi-nulles dans la province.[16]

#### *Impact de la COVID-19*

56. En termes d'impact de la COVID-19, la perte d'emploi, la baisse de revenu et la hausse des prix des produits alimentaires essentiels, se présentent comme des indicateurs proxy pour analyser l'impact de la pandémie sur la sécurité alimentaire des ménages dans un pays comme la RDC où de manière globale, l'achat sur les marchés constitue la principale source de la nourriture consommée par les ménages[17]. De cette analyse, il ressort que la COVID-19 a affecté différemment les ménages en milieu urbain et en milieu rural. En effet, les résultats de l'analyse montrent que les ménages en milieu urbain sont plus impactés par la COVID-19 que les ménages ruraux au regard des trois indicateurs précités. Par exemple, 60,7 % des ménages urbains contre 35 % des ménages en milieu rural estiment qu'il y a eu hausse des prix des produits alimentaires essentiels du fait des effets pervers de la COVID-19. En outre, 53,3 % des ménages en milieu urbain contre 41,5 % en milieu rural estiment qu'un membre de leur ménage a perdu l'emploi tandis que 31,7 % des ménages urbains contre 11,2 % des ménages ruraux estiment qu'il y a eu baisse de revenu au niveau de leurs ménages du fait de la COVID-19.[18]

57. Ces moyennes au niveau national cachent des disparités entre les villes et les territoires ruraux. Par exemple, en milieu urbain, la hausse des prix semble être plus ressentie à Kinshasa et Lubumbashi où 91 et 90 % des ménages, respectivement l'ont rapporté contre 7 % seulement à Zongo. En milieu rural, elle est plus rapportée à Yakoma (79 %), Libenge (76 %) et Kipushi (75 %) qu'à Dekese (4,7 %), Basankusu (6,4 %) et Lodja (7,9 %).[19]

58. Par ailleurs, l'analyse des données sur l'accès aux intrants agricoles indique plutôt un faible impact de la COVID-19 sur l'accès des ménages agricoles aux intrants agricoles et de pêche, en ce que 8,9 % des ménages ruraux, en moyenne, ont rapporté un manque d'accès aux intrants agricoles et de pêche du fait de la COVID-19. En termes de disponibilité alimentaire sur les marchés ruraux, 18,4 % en moyenne ont rapporté des difficultés d'importation des biens et 9,7 % des ruptures de stocks de certains produits alimentaires.[20]

[16] République Démocratique du Congo et OIT, Diagnostic actualisé sur la situation des jeunes dans les sites pilotes de 26 provinces de la RDC, février 2021

[17] PAM, IFPRI, CFSVA, 2014

[18] PAM, Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire en situation d'urgence (EFSA), 2021

[19] Idem.

[20] Idem.

## ***Causes immédiates, sous-jacentes et profondes de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité socio-économique des populations***

### **i) Causes immédiates :**

- Le faible niveau des revenus monétaires et des opportunités d'autoconsommation surtout en milieu rural qui ne permettent pas d'assurer les moyens d'existence durable des larges couches de la population surtout pour satisfaire les besoins de base (alimentaire avant tout) ni d'assurer l'accès aux services sociaux de base ;
- La taille du ménage ou le nombre de personnes à charge qui ne permet pas de répondre aux besoins de base en raison du faible niveau de revenus monétaires ;
- L'insécurité liée aux conflits armés qui met les populations dans des situations de dépendance alimentaire vis-à-vis des actions humanitaires et réduit les possibilités de fixation des populations dans leurs localités pour mener les activités productives ;
- Les faibles performances des productions agricoles, dues à la mauvaise répartition des pluies, aux maladies et ravageurs des cultures ou à un accès limité aux semences ;
- Les obstacles à l'accès au marché du travail en raison du faible niveau d'éducation et de formation pour les jeunes et adultes ;
- Le très faible niveau de développement de la micro finance inclusive qui limite les opportunités de création de micro-entreprises et d'activités génératrices de revenus ; sources de réduction de la vulnérabilité de larges couches de la population ;
- La crise COVID-19.

### **ii) Causes sous-jacentes :**

- La croissance qui est très insuffisamment inclusive et peu génératrice de diversification des bases productives dans toutes les provinces, et de création d'emplois décents durables ;
- Les déséquilibres macro-économiques récurrents qui réduisent les ambitions de la RDC de mener des politiques publiques audacieuses de reconstruction du pays et de développement des nouvelles filières de production en dehors des activités minières ;
- Le faible niveau d'allocation des ressources à la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels les plus prioritaires et la très faible efficacité des politiques sociales (éducation, santé, assainissement, protection sociale, etc.) qui ont laissé de côté des millions de personnes hors du circuit économique et social et ont réduit une grande partie de la population à une stratégie de survie ;
- L'insécurité alimentaire touchant 26 % de la population totale de la RDC dont la majorité se trouve dans les zones rurales en raison du très faible pouvoir d'achat des ménages et de la forte dépendance par rapport aux produits alimentaires de base, du fait que le secteur agricole n'arrive pas à produire en quantité et qualité suffisantes pour répondre aux besoins du marché.

### **iii) Causes profondes :**

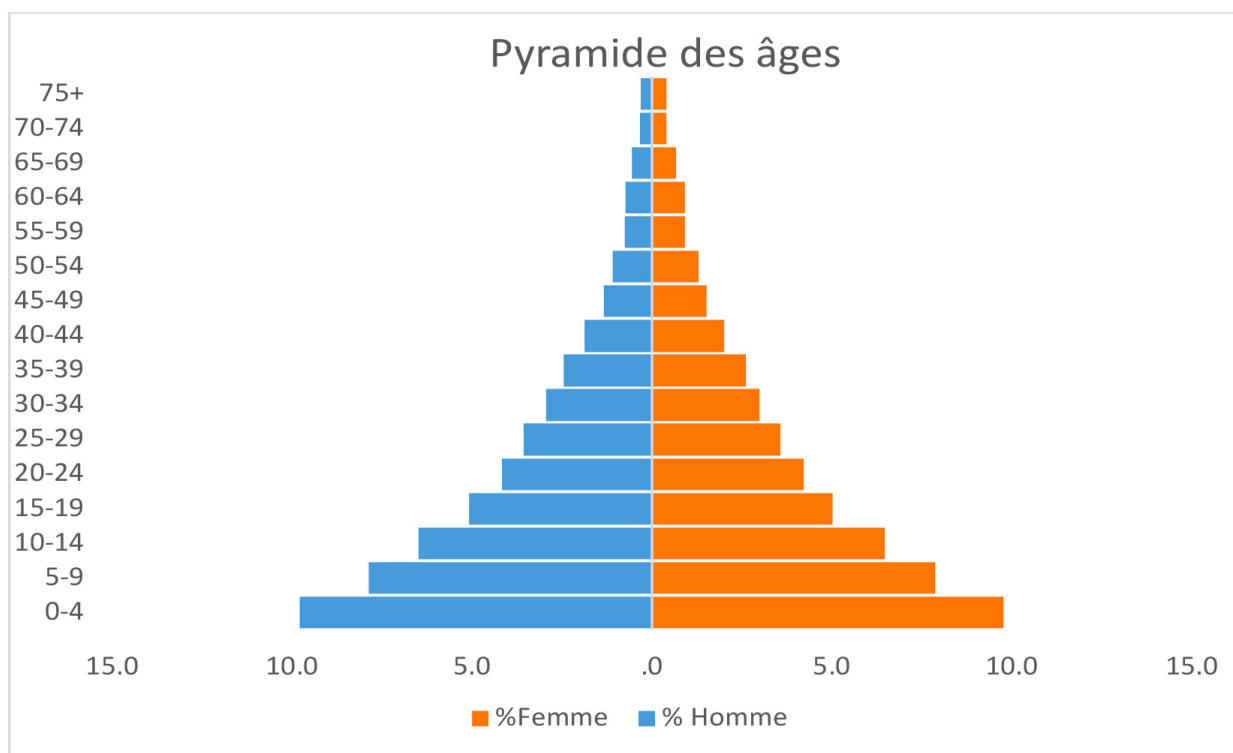
- L'enclavement de certaines zones du pays par l'inexistence et le délabrement des infrastructures et voies de communication, qui limitent l'entrée ou la sortie des denrées dans les zones et les interactions avec les différents pools socio-économiques enclavés du pays ;
- L'inefficacité de la gouvernance peu soucieuse de mettre en œuvre un nouveau schéma de croissance inclusive combinant des politiques macro-économiques efficaces et des politiques publiques sectorielles orientées sur la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et sur la création d'emplois durables aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- La faible mobilisation des ressources internes du budget de l'État impactant négativement la lutte contre la pauvreté. Les dépenses de fonctionnement prenant le dessus sur les investissements et la contrainte financière n'offrent pas de marge de manœuvre suffisante au financement de l'économie congolaise ;

- La forte dépendance de l'économie nationale des activités minières, source de développement des réseaux de captation de la rente minière, d'amplification de la corruption sous toutes ses formes, engendrant l'appauvrissement de l'État dans ses capacités à jouer pleinement son rôle dans la conduite des politiques économiques et sociales ;
- La désarticulation de l'espace national, faute d'infrastructures de communication et des capacités d'offres de services d'appui aux secteurs productifs et d'amélioration de la qualité des services sociaux de base.

## Démographie

59. La population de la RDC a enregistré une croissance extrêmement rapide et est passée de 15 millions d'habitants en 1960, année de l'indépendance, à 30,7 millions au recensement de 1984, 85 millions en 2014 et 98,37 millions en 2020 (estimations de l'Annuaire Statistique RDC-2020, INS ; le recensement en 1984 était le dernier) soit un taux de croissance démographique estimé par l'INS à 3,2 % en 2019. La population de la RDC est composée respectivement de 50,6 % des femmes et 49,4 % des hommes. Sa répartition totale par grands groupes d'âge présente un déséquilibre caractérisé par la prédominance de deux groupes : 15-64 ans (49,4 %) et 0-14 ans (47,7 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent une proportion marginale de 2,9 %. La pyramide des âges complète de la RDC de 2017 laisse entrevoir une population en majorité jeune, symbolisée par une pyramide des âges à base large qui contraste avec une diminution régulière des effectifs des personnes aux âges adultes.[21] Le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de la RDC est prévu pour 2022.

60. La densité moyenne n'est pas forte, avec 42 habitants par kilomètre carré ; mais des inégalités spatiales sont importantes, et la majorité de la population est concentrée à l'Est, au Sud et au Sud-ouest du pays.[22]



SOURCE : UNFPA

[21] UNFPA

[22] INS, Annuaire Statistique RDC 2020

61. La dynamique démographique est la conséquence d'une fécondité élevée, 6,2 enfants par femme en 2017[23] contre 6,3 enfants en 2007, variant selon le milieu de résidence avec une moyenne de 5,4 enfants par femme en milieu urbain, et 7,3 en milieu rural. L'indice synthétique de fécondité (ISF) de la RDC est actuellement le troisième plus élevé au monde.[24] L'utilisation de la contraception, qui selon les enquêtes MICS a augmenté de 17,7 % en 2010 à 28 % en 2017, reste encore faible, surtout en milieu rural. Les préférences en matière de fécondité présentent une situation des besoins non satisfaits en matière de contraception. Globalement, 68 % des femmes en union sont considérées comme des candidates potentielles à la contraception. Près d'une femme en union sur cinq (23 %) ne désire plus avoir d'enfants tandis que près de la moitié d'entre elles (45 %) souhaitent espacer la prochaine naissance d'au moins deux ans. Dans l'ensemble, 71 % des naissances se sont produites au moment voulu, 24 % plus tôt que souhaité et environ 5 % étaient non désirées. Si toutes les naissances non désirées étaient évitées, l'ISF serait de 5,3 au lieu 6,2 enfants par femme.

62. Le taux de croissance démographique signifie que 3 millions d'enfants supplémentaires viennent s'ajouter à la population chaque année et la population va doubler en 30 ans. En 2050, le nombre d'habitants de la RDC devrait se situer entre 180 et 210 millions.[25] A ces derniers, il faut rajouter les populations réfugiées qui se sont accrues dans les dernières années, avec 40.689 réfugiés centrafricains nouvellement enregistrés en RDC uniquement en 2021.[26] Cette croissance rapide va créer de plus fortes pressions sur les systèmes de santé et d'éducation, ainsi que sur le marché du travail déjà saturés.

63. La première prise de conscience de la RDC sur la question démographique remonte à 2008, avec l'adoption d'un nouveau document portant sur la Politique de Population et la Déclaration de Politique Nationale de Population. Depuis, plusieurs politiques publiques favorables à la maîtrise démographique existent comme le Plan stratégique national à vision multisectorielle 2014-2020 en matière de planification familiale. Le PNSD intègre la problématique du dividende démographique en considérant le démographique comme l'un des leviers majeurs pour le développement durable de la RDC.

64. Il faut noter l'appropriation par les autorités nationales et provinciales de l'importance d'investir dans la planification familiale comme un choix pertinent pour l'émergence de la RDC. En 2015 et en 2021, le gouvernement de la RDC a financé l'achat des contraceptifs pour les valeurs respectives de 1,5 millions et 2,1 millions de dollars.

65. Conformément aux recommandations issues de la feuille de route de l'Union africaine en 2017, le Gouvernement de la RDC a lancé en 2019, la feuille de route sur le dividende démographique (DD) de la RDC qui a permis l'élaboration du profil pays sur le DD validé en 2020 par tous les ministères sectoriels. Selon les résultats du profil national DD, la RDC avait atteint sa fenêtre d'opportunité sur le dividende démographique en 2010.

66. Cette situation s'explique par les politiques socioéconomiques menées entre 2001 et 2015 en faveur de la relance d'une croissance inclusive porteuse d'emplois, notamment l'emploi des jeunes, l'amélioration du climat des affaires, la reprise de la coopération avec les institutions de Breton Woods, l'apurement de la dette intérieure réelle, le paiement des arriérés de salaires, le relèvement des indices des salaires, le recrutement de nouveaux enseignants à tous les niveaux d'enseignement et la revalorisation de la fonction enseignante. Par ailleurs, le lancement de grands travaux avec une approche privilégiant l'approche à Haute Intensité de la main d'œuvre a permis de créer des milliers d'emplois saisonniers et de dynamiser l'investissement privé.

[23] MICS 2017-2018

[24] World Population Prospects, 2019

[25] UNFPA

[26] UNHCR



67. A partir de 2010, le ratio de soutien économique devient positif et une fenêtre d'opportunité s'ouvre pour une reprise économique sur plusieurs décennies provoquant une contribution significative à la croissance du PIB qui est induite par la structure de la population. Entre 2020 et 2050, la RDC atteindra respectivement 3,2 % et 4 % pour les points de croissance du PIB qui sont induits par la structure de la population.

### Services sociaux de base : Santé, éducation, eau et assainissement

#### Trajectoire actuelle des ODD 3, 4 et 6

##### ODD 3 (Bonne santé et bien-être)

- Amélioration concernant la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, quoique la situation demeure toujours préoccupante.

##### ODD 4 (Éducation de qualité)

- Amélioration de l'accès à l'éducation, avec une hausse importante des taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire ; néanmoins, la qualité de l'éducation demeure globalement préoccupante.

##### ODD 6 (Eau propre et assainissement)

- Amélioration de l'accès à l'eau potable ;
- Dégradation des services de l'assainissement ;
- Diminution des ressources publiques consacrées à l'eau et l'assainissement.

#### Santé

68. Quoique la situation reste préoccupante, la RDC a vu une amélioration concernant la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile. Les efforts du gouvernement et des partenaires techniques et financiers ont permis de réduire considérablement la mortalité des enfants de moins de 5 ans passant de 200 en 1990 à 70 en 2017-2018. Ces efforts ont permis par ailleurs de doubler la proportion des enfants vaccinés contre la rougeole à 71,6 % en 2013 contre 38 % en 1990 ; mais on constate un recul de vaccination pour la rougeole entre 2013 et 2017, passant de 71,6 % à 57 %.[27]

69. Au niveau de la santé de reproduction, le pourcentage des femmes ayant accédé aux soins prénatals d'un prestataire formé a considérablement augmenté, soit à 82 % en 2017-2018 contre 56 % en 1990. De même, on constate une augmentation du nombre d'accouchements assistés par un prestataire formé qui ont atteint 85 % en 2017 alors qu'ils étaient à 60 % en 2001. Dans les zones rurales, ces taux sont plus faibles, avec des taux de consultation prénatale de 77 % et 79 % pour l'assistance à l'accouchement en 2017-2018.[28]

70. En matière de prévalence des maladies et épidémies, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le VIH/Sida : (i) la prévalence du VIH dans la population (15-49 ans) était de 1,2 % en 2014 contre 5 % en 1990 et est estimée à 0,7 % en 2021 (0,97 % des femmes, 0,40 % des hommes) ; (ii) les nouvelles infections VIH ont été diminuées de 49 %, passant de 28.350 en 2015 à 14.369 en 2021 (9.450 femmes, 4.919 hommes) ; (iii) les décès dus au Sida ont également baissé, passant de 36.641 en 2015 à 15.692 en 2021 (9.425 femmes, 6.141 hommes), soit un recul de 57 %. Le nombre de patients sous traitement est passé de 121.762 (couverture de 24 %) en 2015 à 393.678 en 2021 (251.428 femmes, 141.934 hommes), soit un bond qualitatif de plus de trois fois.[29] La RDC dispose d'un Plan National Stratégique de la riposte au VIH/Sida, le PSN 2020-2023, qui vise l'atteinte des objectifs 90-90-90[30] et la fin de l'épidémie de VIH à l'horizon 2030. Ce document s'articule sur la prévention de la transmission du VIH et des infections sexuellement transmissibles ; l'amélioration de la riposte contre le VIH chez les adolescents et jeunes de 10 à 19 ans ; l'élimination de la transmission de VIH de la mère à l'enfant ; l'amélioration de l'accès aux soins et traitement ; et la promotion d'un environnement favorable aux personnes vivant avec le VIH et aux personnes affectées.

[27] MICS 2017-18

[28] Idem.

[29] ONUSIDA

[30] Objectifs 90-90-90, ONUSIDA : 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 90 % de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable ; 90 % des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée.

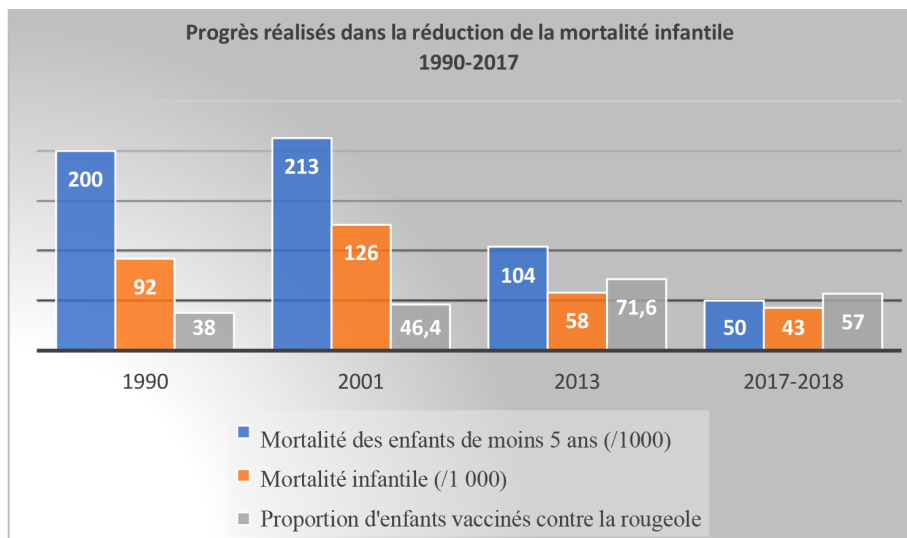
71. La RDC demeure l'un des pays les plus affectés par le paludisme. En 2020, elle était parmi les six pays (Nigéria, RDC, Ouganda, Mozambique, Angola, Burkina Faso) qui ont enregistré près de 55 % du total des cas et un peu plus de la moitié des décès dus au paludisme au niveau mondial. La RDC était en deuxième place avec 12 % des cas et décès (22.590.646 cas et 18.636 décès).[31] Chez les enfants de moins de 5 ans, le taux de prévalence du paludisme est d'environ 28,1 %.[32]

72. De plus, depuis 2015, la RDC est confrontée, sans précédent, à certaines épidémies, en particulier la maladie à virus Ebola (MVE), le choléra et la rougeole. En juin 2020, la 10ème épidémie d'Ebola qui avait débuté en août 2018 dans l'est de la RDC a pris fin. L'OMS a dénombré 3.470 cas dont 2.287 décès. Plus de 303.000 personnes ont été vaccinées pendant cette période. La 13ème épidémie de la MVE en RDC, la plus récente, est survenue d'octobre à décembre 2021 dans la zone de santé de Beni au Nord-Kivu avec 11 cas notifiés dont 9 décès.

73. Le premier cas de COVID-19 en RDC a été confirmé à Kinshasa le 10 mars 2020 et l'état d'urgence a été déclaré quinze jours plus tard. Même si l'impact de la pandémie n'a pas été aussi catastrophique qu'on le craignait au début, dans un pays avec un système de santé largement sous-équipé, la COVID-19 a fragilisé l'économie et a eu un impact important sur les populations les plus vulnérables. Cet impact est examiné plus en détail dans les sections pertinentes du présent rapport.

74. Au 4 février 2022, la RDC a enregistré 85.510 cas confirmés de COVID-19 et 1.278 décès. La campagne de vaccination reste lente ; au 29 janvier 2022, un total de 468.253 doses de vaccin avait été administré.[33]

75. Le nombre de personnes ayant besoin de soins médicaux vitaux en RDC est évalué à environ 8,9 millions en 2022.[34]



Sources : EDS 2007-2013 et MICS 2017-2018

[31] OMS, Rapport 2021 sur le paludisme dans le monde

[32] MICS 2017-18

[33] OMS

[34] Aperçu des besoins humanitaires 2022



## Éducation

76. Des progrès dans le secteur de l'éducation sont indiscutables, surtout au niveau primaire. Tous les indicateurs ont enregistré des progrès. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 – 24 ans, en province comme au niveau national, s'est accru entre 1990 et 2018, passant de 56,7 % en 1990 à 73,6 % en 2018. L'accroissement du taux d'alphabétisation a également été important chez les femmes où celui-ci est passé de 51,3 % en 2010 à 70,8 % en 2018 soit un écart de 19,5 points de pourcentage en 8 ans.

77. La fréquentation scolaire au primaire a progressé de 61 % (2007) à 74,8 % (2010), puis à 80,4 % en 2013-2014 et 78 % en 2018. Cependant, on constate depuis 2010, une inversion de la tendance baissière des années 90 du taux d'achèvement et du taux net de scolarisation. Le taux d'achèvement au primaire a triplé passant de 24,8 % en 2001 à 69,7 % en 2013 mais enregistrant une baisse en 2017-2018 avec un taux de 67 %.[35]

78. Plus significatif est le taux net de scolarisation dans le primaire, lequel est passé de 51,7 % en 2001 à 80,4 % en 2013. Ce qui signifie qu'il y a d'une part une réduction significative de la déperdition scolaire, et d'autre part une présence accrue à l'école de presque tous les groupes d'enfants en âge scolaire. La qualité de l'enseignement a également enregistré certains progrès, malgré les inégalités régionales. Toutefois, on note que ces taux cachent d'énormes disparités entre les provinces et/ou les groupes de population ciblée : (i) Un écart important du taux net de scolarisation sépare le Nord-Kivu avec 84,7 % et le Katanga avec 72,8 % ; (ii) sur les 11 provinces, six (Katanga, les deux Kasaï, Province Orientale, Équateur, Sud-Kivu) ont des taux nets de scolarisation au primaire en dessous de la moyenne nationale. Selon certains analystes, la déperdition scolaire est restée très élevée avec seulement 7 élèves sur 10 entrants au cycle primaire qui termineront le cycle.[36] En ce qui concerne le taux brut de scolarisation, il est passé de 64 % en 2001 à 118,3 % en 2013, témoignant de l'effort du gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, d'assurer l'éducation à tous les enfants y compris ceux ayant dépassé l'âge officiel.

79. Malgré les efforts fournis par les gouvernements successifs de la RDC avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, dernièrement en 2019 par le Président Félix Tshisekedi, la scolarisation primaire universelle n'est pas encore effective. L'éducation se heurte à d'importantes inégalités liées au genre et à la discrimination à l'égard de populations vulnérables telles que les personnes vivant avec un handicap, les populations autochtones, les enfants affectés par le VIH et les travailleurs de la rue. Au plan de la qualité de l'éducation et de l'efficacité interne, les résultats de l'analyse des acquis des élèves démontrent de forts taux de redoublement (11 % en 2011-2012) et d'abandon. Le faible taux d'enseignants qualifiés et leur répartition inéquitable ne sont pas de nature à favoriser un enseignement de qualité. En effet, certains indicateurs en 2017[37], liés surtout au niveau des taux d'achèvement des cycles scolaires, montrent clairement les faibles performances du système éducatif, avec des taux d'achèvement du cycle primaire de 67 %, du premier cycle secondaire de 54 % et du secondaire second cycle de 16 %. Le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école primaire qui ne fréquent ni le primaire ni le secondaire est de 22 % pour les filles et de 21 % pour les garçons ; le risque de décrochage du premier cycle du secondaire aussi bien pour les filles que pour les garçons touche 40 % des élèves.

80. Au niveau secondaire, les progrès sont limités et les disparités entre provinces sont importantes. En effet, le taux de fréquentation au premier cycle du secondaire, qui est de 31,7 % en 2018, cache des disparités entre les provinces. Ce taux varie de 10,1 % au Kasaï Central à 55,6 % à Kinshasa, soit un écart de plus de 45 points de pourcentage. Au niveau du second cycle du secondaire, le taux de fréquentation au niveau national de 34,1 % varie de 12,4 % dans le Bas Uele à 67 % à Kinshasa.

[35] MICS 2017-18

[36] Rapport d'état du système éducatif national (RESEN), 2014

[37] MICS 2017-18

81. L'abandon scolaire lié à plusieurs facteurs constitue un réel problème. Le taux moyen d'abandon au cycle primaire en 2012 était de 11,9 % pour les filles et de 11,3 % pour les garçons. Pour les années de début (première année) et de fin (sixième) de cycle primaire, les taux d'abandon étaient encore plus élevés avec respectivement 21 % et 22 %. Selon les données de l'enquête MICS 2017-2018, 22 % des garçons et 21 % des filles en âge d'aller à l'école primaire ne fréquentent ni le primaire ni le secondaire. Le niveau de décrochage en premier cycle secondaire est également très important, 39 % pour les garçons et 38 % pour les filles. L'abandon, surtout en première année s'explique par des causes économiques : l'impossibilité pour les élèves de faire face à des frais jouant un rôle important dans l'exclusion scolaire. Ces taux d'abandon montrent par ailleurs les limites de la mesure de gratuité introduite depuis 2010, qui a supprimé les frais scolaires directs ainsi que le paiement des frais de fonctionnement aux écoles primaires et aux bureaux des directions. Mais depuis 2019, les autorités gouvernementales ont affiché leurs intentions à relancer le processus de la gratuité de l'enseignement primaire.

82. Plus récemment, la pandémie COVID-19 a créé des nouveaux défis pour le système éducatif en RDC. A la mi-mars 2020, le gouvernement a décidé de fermer les écoles sur toute l'étendue du pays pour freiner la propagation du virus. Pour la majorité des élèves les activités n'ont pu reprendre qu'en octobre 2020, et les écoles étaient de nouveau fermées de mi-décembre 2020 à février 2021 pour faire face à la deuxième vague de COVID-19. Plus de 18 millions d'enfants âgés de 3 à 17 ans ont été affectés[38] et très peu d'élèves ont pu suivre des cours à distance. La fermeture des écoles et la baisse des revenus des ménages à cause de la pandémie ont non seulement augmenté le risque de décrochage scolaire mais aussi de la délinquance juvénile, des abus et de l'exploitation ainsi que du travail des enfants.

#### *Eau et assainissement*

83. L'accès à l'eau potable est faible en RDC. La proportion de la population ayant accès à une eau de boisson d'une source améliorée est de 57,6 % sur le plan national en 2020[39] (contre 59 % en 2018[40] et 44 % en 2010), mais ce taux se situe à 39,5 % en milieu rural contre 91,1 % en milieu urbain (34 % contre 92 % en 2018). Malgré les progrès réalisés entre 1995 et 2014, la RDC n'a pas atteint la cible de 71,6 % prévue pour 2015 ; les performances de la RDC sont nettement en dessous de ceux des pays comparables, des États fragiles ou des pays en développement.

84. Le principal défi du secteur de l'eau est la défaillance dans la mise en œuvre des principales réformes envisagées dans le cadre du DSCR. Cette réforme concerne la restructuration de l'entreprise publique du secteur à savoir la REGIDESO. La gestion efficace de cette entreprise pour un périmètre aussi grand que la RDC est confrontée à des difficultés de tout ordre, notamment les conflits récurrents, le taux de pauvreté élevé et l'harmonisation de la tarification sans péréquation et l'insuffisance des investissements.

85. En matière d'assainissement, les progrès sont très lents. La proportion des populations ayant un système d'assainissement amélioré est passée de 19 % en 1995 et 31 % en 2012 à 33 % en 2017[41] (dont 14 % avaient un service basique) et 12 % défèquent à l'air libre. En 2020, la proportion de la population utilisant des toilettes améliorées était de 16,4 % au niveau national, avec un taux beaucoup plus élevé à Kinshasa (71,3 %) que dans les autres villes (24,1 %) et en milieux rural (2,0 %).[42] Il n'existe aucun centre de traitement des boues de vidange opérationnel ni des systèmes de vidange appropriés et avec des coûts abordables. En plus de comportements inappropriés, l'absence d'une stratégie claire et ciblée pour l'éradication de la défécation à l'air libre et des approches durables de financement aussi bien en milieux urbain et rural expliquent le retard de ce sous-secteur.

[38] Cluster Education, 2020

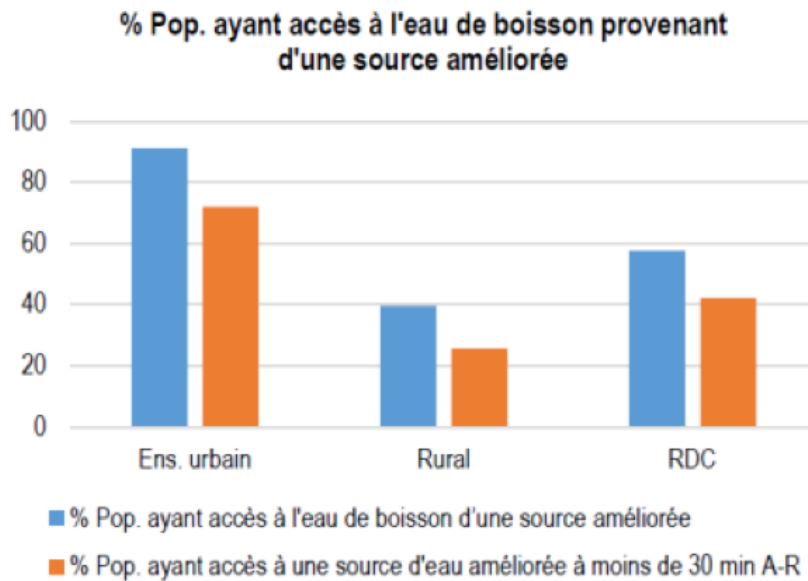
[39] Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD) 2020

[40] MICS 2017-18

[41] Idem.

[42] Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD) 2020

86. En ce qui concerne l'hygiène, seuls 22 % des ménages disposent d'installation de lavage des mains où l'eau et le savon sont présents. Ce taux est de 30 % en milieu urbain et 15 % en milieu rural.



Source : Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), Édition 2021

***Principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes de retard et de déficits pour l'ensemble des services sociaux de base***

**i) Causes immédiates :**

- La gouvernance est peu efficace et efficiente ; dans le secteur de la santé, les progrès ne sont pas rapides surtout au niveau de la baisse des mortalités et les disparités régionales ;
- La faible coordination et appropriation des interventions des partenaires au développement limitent l'impact de l'offre des services notamment dans les secteurs de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement qui demandent des investissements massifs et des pratiques et comportements adéquats pour la prévention des maladies hydriques ;
- L'insuffisance des budgets sociaux et la faiblesse du système de protection sociale pour accompagner les groupes les plus vulnérables ;
- La faiblesse du rôle de la société civile surtout dans les domaines du VIH/Sida, de l'hygiène et de l'assainissement ;
- La crise COVID-19.

**ii) Causes sous-jacentes :**

- La faible utilisation des services sociaux de base en raison des faibles revenus monétaires des populations et l'influence des croyances à l'efficacité de certaines formes de médecine traditionnelle ;
- L'insuffisance des structures sanitaires et de personnels formés pour offrir des services de santé de qualité, en particulier dans les zones rurales/enclavées pour toucher les populations les plus défavorisées ;
- La faible qualité des services de santé et d'éducation dissuadent les populations d'utiliser les services ;
- L'absence de stratégies et programmes centrés sur les plus importants déficits de certaines cibles prioritaires des ODD.

### iii) Causes profondes :

- L'instabilité structurelle et les conflits récurrents ;
- Le manque de maîtrise de la croissance démographique entraînant une demande sociale élevée dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi, etc. ;
- Le non-respect des principes de bonne gouvernance et des droits humains sur le niveau d'allocation des ressources suffisantes pour les secteurs sociaux ;
- L'étendue et la profondeur de la pauvreté monétaire limitant l'accès aux services des soins de base ;
- L'absence d'un système de protection sociale inclusif et soutenable dans ses modalités de financement et de mise en œuvre.

### Genre et violence basée sur le genre

#### Trajectoire actuelle de l'ODD 5 (Egalité entre les sexes)

- Inégalités persistantes entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision ;
- Situation qui reste préoccupante au niveau des violences basées sur le genre, surtout dans les zones de conflits.

87. Pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la RDC a ratifié en 1985, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, ainsi que le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (Protocole de Maputo) en 2008. En 2006, la RDC a inscrit dans sa loi fondamentale l'égalité entre les hommes et les femmes, l'équité et l'autonomisation des femmes en indiquant que les pouvoirs publics doivent veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'endroit de la femme et assurer la protection et la promotion de ses droits (articles 12, 13, 14 et 15). Ces articles constituent le noyau dur de la loi fondamentale sur les droits des femmes. Ils permettent à la femme d'exercer les droits civils et politiques afin de participer efficacement à la politique générale de la RDC. En appui à la Constitution, la loi portant modalités des droits de la femme et de la parité Homme et Femme a été promulguée en août 2015, malgré certaines insuffisances de cette loi.

88. Malgré ce dispositif juridique évolutif pour donner plus de droits et de place à la femme dans la vie politique, sociale, économique et culturelle, plusieurs situations sont encore inquiétantes pour garantir la sécurité, l'intégrité physique et les droits économiques des femmes devant toutes les formes d'inégalité qu'elles subissent quotidiennement dans toutes les provinces et de façon plus dramatique dans les zones de conflits.

89. L'indice de développement genre de la RDC publié par le rapport mondial sur le développement humain par le PNUD a connu une augmentation entre 2015 et 2019, passant de 0,832 à 0,845, mais une baisse depuis 2017, quand il avait atteint 0,852. (0,844 en 2018.) L'indice se situe en dessous de ceux des pays de l'Afrique subsaharienne (0,894 en 2019) et des pays à développement humain faible (0,861).

90. Les femmes en RDC n'occupent pas leur place dans toutes les sphères de la société. La construction sociale des sexes et les pratiques de socialisation contribuent à maintenir les femmes écartées des sphères du pouvoir et du processus de prise de décision politique, limitant leur implication dans la vie citoyenne et sociale du pays. En dépit de la mise en place de certaines mesures en faveur d'une représentativité accrue des femmes au sein des institutions, celles-ci restent largement absentes des partis politiques qui n'ont pas développé une socialisation politique en faveur de la promotion du genre et la plupart d'entre elles n'ont pas encore une culture politique qui puisse leur permettre d'avoir un intérêt significatif pour la politique.

91. En conséquence, le pourcentage de femmes actives dans la politique, candidates ou élues, est extrêmement faible. En 2021, le taux de représentation des femmes à l'Assemblée Nationale était de 13,6 % (contre 10 % en 2011) et de 22 % au Sénat. La rareté des candidatures féminines explique en grande partie leur faible représentation dans les assemblées nationale et provinciales.

92. Cependant, la représentation des femmes dans le gouvernement national a augmenté. Quinze des 57 membres du nouveau gouvernement formé en avril 2021, soit 27 %, sont des femmes, contre 17 % dans le gouvernement précédent.

93. De manière globale, on peut retenir les facteurs ci-après comme entraves à la participation politique des femmes :

- Le cadre normatif défavorable ;
- La faible connaissance et faible application des dispositions juridiques favorables aux femmes (code de la famille révisé, code du travail, Traité OHADA, etc.) ;
- La faiblesse du mouvement féminin : manque d'une masse critique de femmes capables et intéressées ;
- La faible synergie entre les différents mouvements de femmes ;
- L'influence de certains préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes ;
- L'absence d'un texte de loi instaurant le système de quota dans la loi électorale, aux postes électifs, nominatifs, voire à tous les niveaux ;
- L'accès restreint des femmes aux ressources économiques et financières ;
- L'absence ou la faiblesse de la formation des femmes à l'action citoyenne et politique ;
- L'absence ou la faiblesse de l'engagement des hommes à soutenir la participation politique des femmes.

94. Les femmes sont aussi sous représentées dans les processus de paix. Cela tient notamment au fait que ces processus ont principalement été dominés par les « seigneurs de guerre », les chefs des partis politiques dominants et les hommes influents. Les femmes n'ayant pas été à la tête de mouvements armés pendant la guerre, et n'occupant pas de manière significative des postes de décision dans les partis politiques dominants, leur participation aux négociations de paix est restée marginale.

95. Les organisations féminines de la société civile ne disposent pas des ressources matérielles, financières et humaines suffisantes et de qualité pour assurer une véritable appropriation et une vulgarisation des différents instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux. Le leadership politique féminin est encore faible pour les plaidoyers sur des questions vitales pour les femmes.

96. Plusieurs études et enquêtes indiquent clairement d'une part que les droits des femmes et des filles restent faiblement connus et promus et d'autre part que les inégalités subies sont déjà au cœur de la cellule familiales à travers les multiples tâches assurées (entretien de la maison, repas, recherche de l'eau, etc.). Les femmes, surtout en milieu rural, ont des lourdes charges professionnelles et familiales. Ainsi, en 2017, les femmes rurales âgées de 15 ans et plus assuraient les trois quart (75 %) des besoins d'eau de leurs ménages en parcourant plus de 30 minutes au moins trois fois par semaine alors que les hommes n'accomplissaient ce type de tâche qu'à hauteur de 9 %.

97. Les inégalités entre hommes et femmes se situent également dans l'accès au savoir, à l'information et à la technologie. Selon les données de l'enquête MICS 2017-2018, les hommes ont un meilleur niveau d'alphabétisation (81 %) que les femmes (60 %). L'accès aux médias est meilleur pour les hommes (53 %) que les femmes (35 %). En matière d'accès et d'utilisation d'internet, 5 % des femmes ont la possibilité d'accéder à ce type de service alors que cette proportion est de 16 % pour les hommes.

98. Leur faible niveau d'éducation, de formation et leur marginalisation des sphères de décisions, y compris dans les instances de règlement des conflits, privent les femmes de leurs droits civiques et politiques. Dans le secteur minier notamment, l'analphabétisme généralisé des femmes est une entrave importante qui les empêche de connaître et de revendiquer leurs droits. En plus des violences et exploitations sexuelles auxquelles elles sont exposées, elles sont bien moins payées que les hommes pour le même travail et souvent assignées à des tâches secondaires. Le recours à la justice pour les cas de violences sexuelles et basées sur le genre demeure faible car les victimes et leurs familles se contentent souvent de règlements informels qui peuvent déboucher sur une indemnisation. La durée des procédures judiciaires, les longues distances à parcourir pour se rendre à un poste de police ou à un tribunal, les coûts financiers et les faibles perspectives de gagner un procès ou d'obtenir réparation sont autant de raisons supplémentaires dissuadant les femmes de signaler les crimes de violences sexuelles. A cette même catégorie s'ajoutent les femmes et filles survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre dont la réintégration sociale demeure un défi au regard des constructions sociales stéréotypées autour des violences et abus qu'elles ont subies, souvent accentuées par un environnement culturel non ou peu protecteur de leurs droits. En outre, les femmes et filles défenseuses de droits de l'homme subissent des pressions et menaces de la part de détenteurs de pouvoir.

99. La stratégie nationale de lutte contre les VSBG élaborée en 2009 a été révisée et adoptée en août 2020. Une loi sur les violences sexuelles a également été élaborée en 2006 dans le but de mettre fin à la victimisation systématique des femmes et des jeunes filles. Toutefois, la RDC continue de connaître une prévalence extrêmement élevée des violences sexuelles et basée sur le genre.

100. Le BCNUDH a documenté 556 victimes adultes de violences sexuelles (548 femmes et 8 hommes) en 2021 parmi lesquelles 537 personnes (531 femmes et 6 hommes) soit 96 %, ont été victimes de violences sexuelles liées au conflit (VSLC). Il s'agit d'une diminution de 21 % par rapport aux 680 victimes adultes documentées en 2020. Les combattants de groupes ou de milices armés demeurent les responsables de la majorité des personnes affectées en 2021 (70 %). Quant aux agents de l'Etat, ils sont responsables à la hauteur de 30 %, ceux-ci étant principalement des militaires des FARDC (28 %). Les provinces les plus touchées sont le Nord-Kivu (47 % du nombre total d'adultes victimes de violences sexuelles), suivi du Sud-Kivu (27 %), de l'Ituri (10 %), du Tanganyika et du Maniema (8 % chaque). Au Nord-Kivu et en Ituri (62 % des victimes), l'état de siège a exacerbé les risques de VSLC et provoqué une augmentation de ces violences contre la population civile, en particulier les femmes.



## ***Causes immédiates, sous-jacentes et profondes liées à la question du genre***

### **i) Causes immédiates :**

- Impunité aux actes de violence envers les femmes sous toutes leurs formes ;
- Faible protection des femmes et des filles victimes des violences.

### **ii) Causes sous-jacentes :**

- Inégalités liées à l'accès au foncier et aux ressources ;
- Faible plaidoyer sur les questions liées au genre au plan politique et à la représentation démocratique et plus égalitaire dans toutes les élections.

### **iii) Causes profondes :**

- Pesanteurs socio-culturelles marquées par la prédominance de l'homme dans toutes les sphères sociales, économiques et politiques ;
- Cadre normatif peu favorable à la promotion économique et sociale de la femme ;
- Faible capacité d'organisation des femmes afin de jouer un rôle de leadership national dans les fonctions de veille et de défense des droits de la femme.

## **4) Transformation économique**

### **Trajectoire actuelle des ODD 7-9**

#### ODD 7 (Energie propre et à un coût abordable)

- Répartition inégale de l'offre en électricité (9 provinces sur 26 consomment plus de 90 % de l'offre totale).

#### ODD 8 (Travail décent et croissance économique)

- Croissance économique du PIBH erratique, dépendant des cours des matières premières ;
- Schéma de croissance très faiblement inclusif et peu générateur d'emplois multisectoriels ;
- Rôle prépondérant du secteur informel.

#### ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure)

- Déficit important en infrastructures de base, notamment routières ;
- Faible industrialisation du pays, mais engagement du gouvernement dans la mise en place des Zones Economiques Spéciales.

101. La RDC fait partie des huit pays de l'Afrique centrale dotés d'énormes potentialités minières, pétrolières et forestières. Quoique signataire du Consensus de Douala qui prône une industrialisation basée sur les ressources naturelles, la RDC peine à ce jour à mettre en place des politiques publiques ambitieuses, favorable à un changement structurel et une diversification de son économie. En effet, l'économie congolaise est encore caractérisée par une agriculture de subsistance, un secteur industriel embryonnaire et un sous-équipement en infrastructures structurantes (routes, énergie, télécommunications, etc.). Par ailleurs, les échanges économiques au niveau régional restent relativement faibles.

102. À l'instar de la République du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Tchad, la RDC est depuis plusieurs années, économie de rente qui dépend essentiellement de deux produits primaires : le cuivre et le cobalt qui représentent plus de 80 % du total de ses exportations. Cette forte dépendance vis-à-vis du secteur extractif explique la vulnérabilité économique du pays, caractérisé par la volatilité des cours de produits primaires, une forte intensité capitaliste mais également des effets d'entraînement limités ; autant de facteurs qui minent la résilience de l'économie congolaise face aux chocs comme la COVID-19. En opérant le choix de valoriser ses potentialités agro-pastorales, deuxième au monde après le Brésil, la RDC ferait un pas certain vers la réduction de l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la dynamisation des économies locales. L'économie congolaise a connu un taux de croissance annuel moyen de 6,5 % entre 2004 et 2017 et de 5,7 % en 2021, porté par le secteur extractif, qui contribue à 61 % au PIB[43] ; part largement supérieur à celle des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'agriculture ou l'industrie. En 2020, l'industrie minière représentait moins de 1 % de l'emploi total.[44] En outre, les richesses créées par les activités minières de la RDC n'ont pas eu d'impacts très significatifs sur le relèvement du niveau de développement humain puisque, le pays n'affiche qu'un IDH de 0,480 en 2019 et se classe sixième des huit pays de la région.

103. En même temps, 99,5 % des entreprises industries manufacturières évoluent dans l'informel. [45]

104. En ce qui concerne l'agriculture, la RDC dispose de près de 80 millions d'hectares de terres arables mais seulement 1 % de ces terres sont cultivées. L'agriculture paysanne occupe 70 % de la population active. Malgré cela, le pays recourt encore aux importations pour couvrir son déficit alimentaire. Le budget annuel alloué par le Gouvernement au secteur agricole représente environ 3 % du budget national de la RDC. Le secteur agricole est manifestement délaissé au profit de l'exploitation du sous-sol.[46]

105. Mesurant respectivement la nature de la croissance en termes de vigueur, volatilité, diversification, orientation extérieure et retombées sociales (éducation et santé), l'Indice de la Qualité de Croissance (IQC) proposé par Mlachila, Tapsoba (2014) montre que la croissance économique, à cause d'une faible diversification des bases productives et toujours tirée par le secteur extractif minier très capitaliste et fortement dépendant de l'évolution des prix sur les marchés extérieurs, n'a pas été suffisamment inclusive. Du fait de la non-maîtrise des vicissitudes caractéristiques de l'évolution erratique des prix et de la demande mondiale, la baisse d'allocation des ressources aux secteurs sociaux qui en résulte apparaît comme l'un des facteurs déterminants et explicatifs de la très faible baisse de la pauvreté (monétaire et multidimensionnelle). La qualité de croissance ne s'est améliorée qu'à la dernière période. Le pays reste cependant à la traîne comparativement à d'autres pays en développement et à d'autres pays africains.

106. D'autres indicateurs (indice Mo Ibrahim et Indice de pauvreté multidimensionnelle, Doing Business, etc.) indiquent peu de réels progrès en RDC, en particulier en ce qui concerne la gouvernance économique (environnement des affaires, corruption, manque d'efficacité des politiques publiques, etc.), la persistance de fortes inégalités (revenus, territoriales et genre), la faible implication des populations dans le processus de développement (en raison de la mal gouvernance), l'absence d'un système inclusif de protection sociale, l'insuffisance et l'inefficacité des dispositifs de création d'emplois. A cela s'ajoutent, pour certaines régions du pays, les questions sécuritaires réduisant les opportunités de création d'activités génératrices de revenus durables et la fixation des populations dans leurs terroirs.

[43] Données de la Banque Centrale du Congo, Rapport annuel 2014

[44] Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), Édition 2021

[45] Recensement Général des Entreprises; Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), Édition 2021

[46] FAO, UE et CIRAD, Profil des systèmes alimentaires – République démocratique du Congo : Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires, 2021



107. La prédominance des activités minières sans aucune stratégie de valorisation des produits locaux et le système de captation de la rente minière mis en place par un cercle de plus en plus restreint d'élites congolaises réduisent les recettes de l'État et, par conséquent, ses capacités à engager le pays sur de grands chantiers de reconstruction et d'édification d'une économie nationale dynamique, soutenue par des investissements dans les infrastructures socioéconomiques et structurantes afin de promouvoir l'émergence d'activités ascendantes de diversification de ses bases productives et par le renforcement des capacités nationales en matière d'entrepreneuriat. De plus, la pauvreté, le chômage massif, la prédominance d'un secteur informel à faibles capacités et très fragile, les faibles niveaux de rémunération dans les administrations, notamment publiques, et la précarité des conditions de vie de très larges couches de la population ont favorisé le développement de toutes les formes de corruption (touchant toutes les hiérarchies des administrations publiques) et qui engendrent des coûts de transaction additionnels, estimés entre 20 à 40 %. Ces pratiques de corruption ont des impacts négatifs préjudiciables sur le développement des investissements privés et l'efficacité des institutions publiques et démocratiques.

108. En outre, une étude réalisée par le ministère de la Recherche scientifique et innovation technologique avec l'appui de l'UNESCO en 2021 a révélé des insuffisances qualitatives et quantitatives au niveau des universités, centres et instituts de recherche qui entravent la contribution du secteur de la recherche scientifique et technologique au progrès économique et social.

109. Quant à l'accès à l'énergie, bien que le pays ait un potentiel énergétique énorme et en dépit d'avancées majeures concernant le cadre institutionnel, uniquement 16,7 % des ménages (et 1 % en milieu rural) ont accès au réseau public d'électricité. Dix provinces en sont complètement dépourvues et 11 provinces ont un taux d'accès de moins de 5 %. La mise en place en 2020 de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain (ANSER) et de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) vise à accroître l'électrification du pays. [47]

#### *Impact de la COVID-19*

110. La pandémie COVID-19 a eu un impact important sur l'économie congolaise. Les effets de la pandémie ont provoqué la première récession en 18 ans en RDC en 2020. Les industries extractives étaient au ralenti ; la contribution des activités non extractives à la croissance s'est effondrée à -1,87 % (contre 4,1 % en 2019). Le PIB réel s'est contracté pour se situer à 1,7 % (contre une croissance de 4,4 % en 2019) et l'inflation est passée de 4,5 % en 2019 à 13 % en 2020.[48]

111. Les mesures pour contenir la pandémie, comme la fermeture des frontières, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement et affecté les capacités d'approvisionnement en intrants des entreprises, les capacités à importer et les besoins en termes de main-d'œuvre. Selon une enquête menée en août 2021, la pandémie a un impact extrêmement négatif sur 62 % des entreprises. Les emplois ont été revus à la baisse dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture et les services. Près de 70 % des petites et moyennes entreprises ne sont pas en mesure de continuer à employer et à payer des travailleurs au même rythme qu'avant ; un tiers des grandes entreprises sont dans la même situation.[49] En janvier 2022, 84 % des chefs d'entreprises estimaient que l'impact de la pandémie continuait d'être négatif et 56 % ont souligné la détérioration des chaînes d'approvisionnement comme principal obstacle à la croissance.[50]

112. Le secteur informel, tout comme les personnes vulnérables et à faibles revenus, est le plus touché par la COVID-19. En janvier 2021, 59 % des ménages ont signalé une baisse de revenu. En même temps, le niveau d'inflation élevé a causé une hausse des prix des produits de première nécessité.[51]

[47] Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), Édition 2021

[48] BAD, 2021

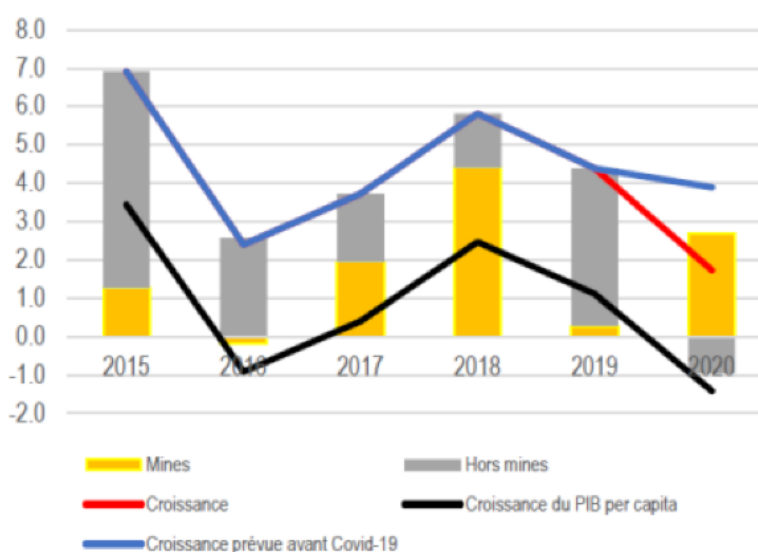
[49] FEC et FPM, Enquête EIU auprès des entreprises, Impact de la COVID-19 – Itération de l'enquête 9, août 2021

[50] FEC et FPM, Enquête EIU auprès des entreprises, L'Impact de la COVID-19 sur les entreprises en RDC – Version 3 / FPM-ASBL, janvier 2022

[51] FEC et FPM, Enquête EIU auprès des entreprises, Impact de la COVID-19 – Itération de l'enquête 9, août 2021

113. L'économie s'est remise de l'impact de la pandémie en 2021, soutenue par une hausse de la production minière et un rebond de la croissance des autres secteurs. L'inflation était autour de 5 % à la fin de l'année.

114. Au total, les effets de la crise de COVID-19 et leurs désidératas ont continué, à travers ses vagues successives, à grever les moyens d'intervention de l'État et à perturber le processus de création de valeur, avec des effets adverses et multiformes sur les conditions de vies de ménages et les performances des secteurs porteurs de l'économie, et par conséquent sur les principaux indicateurs macroéconomiques, macro-financiers, budgétaires et sociaux de la RDC. Les conséquences des différentes mesures de confinement et d'endiguement devraient continuer à peser à moyen terme sur le volume des ressources publiques effectivement mobilisées et par conséquent sur les investissements publics et sur la croissance économique, avec les risques d'annihiler les gains de développement engrangés pendant ces dernières années et d'hypothéquer l'entame de la décennie d'actions des ODD et leur atteinte à l'horizon 2030.



Source : Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), Édition 2021

#### Accord FMI

115. En juillet 2021, le FMI a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la RDC d'un montant équivalent à 1.066 millions de DTS (100 % de la quote-part ou environ 1,52 milliard de dollars EU)[52] pour soutenir le programme de réformes à moyen terme, et les investissements dans les infrastructures socioéconomiques de base et de soutien aux économies locales.

116. L'appui du FMI vise à aider le pays à maintenir la stabilité macroéconomique ; accroître la marge de manœuvre budgétaire ; promouvoir une croissance économique durable et inclusive, et engager des réformes visant l'amélioration du climat des affaires et la qualité de la gouvernance économique, toutes choses favorables à l'épanouissement du secteur privé ; réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement ; assurer une reprise économique vigoureuse et équitable à la suite de nouvelles vagues de la COVID-19 ; et à mettre en œuvre des réformes structurelles et des mesures liées à la lutte contre la corruption, à la transparence, et au secteur de l'énergie.

[52] FMI, Communiqué de presse N° 21/217, 15 juillet 2021

117. La première revue de la Facilité élargie de crédit en octobre 2021 a constaté une bonne coordination entre les autorités financières et budgétaires en RDC, une meilleure performance fiscale ainsi qu'une performance plus forte qu'anticipé du secteur minier. Les prévisions de croissance économique pour 2021 ont été révisées à la hausse, de 4,9 % à 5,7 %. Toutefois, la revue a également constaté des difficultés dans la mise en œuvre des réformes structurelles et le manque d'un monitoring fort des programmes d'investissement.

***Principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes de la non-inclusivité de la croissance***

**i) Causes immédiates :**

- Faible accès au crédit du fait d'un coût (taux d'intérêt débiteurs) élevé ;
- Faible accès à l'emploi décent et aux opportunités de revenus ;
- Prédominance du secteur minier, principal moteur de la croissance, cependant fortement capitalistique ;
- Mécanismes insuffisants de protection sociale pour couvrir des larges couches de la population.

**ii) Causes sous-jacentes :**

- Faible diversification des bases productives et absence d'outils d'appui au secteur informel où une grande partie de la population exerce ses activités économiques ;
- Politiques publiques faiblement efficaces touchant largement toutes les sphères de production surtout celles des pauvres ;
- Absence de filets sociaux à forts impacts sur le niveau de vie des populations.

**iii) Causes profondes :**

- Faible gouvernance économique ;
- Schéma de croissance dominé par l'économie de rente centrée sur l'exploitation des mines ;
- Aggravation des inégalités de revenus et territoriales.

## 5) Gouvernance et politique

### Trajectoire actuelle de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)

- Malgré l'organisation d'élections en 2006, 2011 et 2018, avec des imperfections notables, faible impact du mode de gouvernance sur le renforcement de l'état de droit, le rétablissement définitif de la paix dans l'Est du pays ;
- Corruption encore endémique, malgré les efforts affichés de la Présidence et du gouvernement de combattre ce fléau ;
- Tendance significative à une meilleure prise en charge juridique et judiciaire des questions de violences sexuelles ;
- Les niveaux de violations et abus des droits humains et des violences basées sur le genre restent encore élevés et préoccupants sur toute l'étendue du territoire, surtout dans l'Est.

118. Au terme des élections présidentielle et législatives nationales et provinciales de décembre 2018, la RDC a connu sa première passation pacifique du pouvoir avec l'accession à la présidence de la République de Félix Tshisekedi, qui avait succédé à son défunt père à la tête du parti historique d'opposition Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS). Alors que l'opposition, l'Eglise catholique et une partie de la communauté internationale ont jugé ce résultat non conforme au vote des Congolais, le Front commun pour le Congo (FCC) du Président sortant Joseph Kabila a été déclaré largement vainqueur des législatives nationales et provinciales. Cette situation, inédite en RDC, s'est soldée par une alliance entre les plateformes FCC et Cap pour le changement (CACH) du Président Tshisekedi. Ainsi, un gouvernement de coalition a été mis en place en septembre 2019.

119. Suite à des tensions persistantes, le Président Tshisekedi a mis fin à la coalition en décembre 2020, et créé une nouvelle majorité, l'Union sacrée de la Nation (USN). Après une reconfiguration des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat reflétant l'USN, le gouvernement du Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde a été entériné le 26 avril 2021. Son programme d'action, estimé à 12 milliards de dollars par an pour la période 2021-2023, comprend entre autres des mesures sécuritaires, des réformes électorales, institutionnelles, constitutionnelles, administratives et judiciaires, et des initiatives pour améliorer le quotidien des Congolais.

120. Les élections présidentielle, législatives nationales et provinciales mais aussi, pour la première fois, locales sont prévues pour 2023. Toutefois, le processus électoral est contesté par l'opposition et une partie de la majorité et de la société civile, qui estiment que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Cour constitutionnelle sont dirigées par des proches du Chef de l'État, qui a annoncé sa volonté de briguer un second mandat.

121. Malgré les efforts de la présidence et du gouvernement et les améliorations dans quelques domaines, dans l'ensemble, la RDC continue d'accuser un faible niveau de gouvernance politique et économique et son niveau de corruption reste très élevé. Le score de l'Indice de gouvernance africaine Mo Ibrahim de 2020 classe la RDC au 49ème rang sur 54 pays africains en 2019 avec une valeur de 31,7, soit 17,1 points de moins que la moyenne africaine. Sur la période 2010-2019, la RDC a accusé un recul de 2,8 points. (En 2017, le score de la RDC était encore de 32,1 et le pays était classé au 47ème rang.) Le recul est imputable surtout aux domaines de la sécurité et de l'État de droit, avec un score de -9,4 pour 2010-19, et de la participation, des droits et de l'inclusion, avec -5,7 (ainsi qu'une accélération de l'évolution négative depuis 2015). Le développement humain s'est amélioré de 3,0 points de 2010 à 2019 et les fondements des opportunités économiques de 0,9. Néanmoins, le rapport de la Fondation Mo Ibrahim prévient que le score pour les opportunités économiques a connu une diminution de -2,4 entre 2015 et 2019.

Performance de la RDC en matière de gouvernance selon l'Indice de gouvernance africaine Mo Ibrahim 2020		
Catégories	RDC	Afrique
1. Sécurité et État de droit	23,5 Rang 52/54	49,5
2. Participation, droits et inclusion	31,1 Rang 45/54	46,2
3. Fondements des opportunités économiques	31,8 Rang 48/54	47,8
4. Développement humain	40,3 Rang 47/54	51,9
Gouvernance globale	31,7 Rang 49/54	48,8

Source : Mo Ibrahim Foundation, 2020 Ibrahim Index of African Governance - Index Report

122. La situation budgétaire de la RDC est jugée préoccupante, voire grave, par de nombreux observateurs. Les principales difficultés identifiées en la matière concernent d'une part l'absence de dotation budgétaire de nombreuses autorités et administrations publiques, ou le versement (voire absence de versement) de celles-ci ; d'autre part, l'extrême faiblesse des salaires, même à haut niveau de formation et de responsabilité. Pourtant, en parallèle, des dépassements conséquents de budget de l'État sont relevés régulièrement, à l'instar du budget de la Présidence de la République pour le 1er trimestre 2021.

123. Sur le plan normatif, le pays a adhéré, au niveau international, à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, au Protocole d'accord de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) contre la corruption et à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Au niveau national, des avancées sont à relever dans l'adoption ou la mise à jour de textes spécifiques sur la lutte contre la corruption, la conduite des agents publics, la gestion des marchés publics, ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les faits de corruption sont incriminés par le Code pénal et la Constitution du 18 février 2006 intègre la corruption et l'enrichissement illicite au sein des « atteintes à l'honneur ou à la probité » pour lesquelles le Président de la République peut être jugé pénalement par la Cour constitutionnelle (art. 165 et 166).[53] Un Forum national de lutte contre la corruption a été organisé en 2009. Il y a eu aussi la nomination d'un Conseiller Spécial en charge de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds publics et le blanchiment des capitaux.

124. Toutefois, la corruption est très largement étendue en RDC. Selon le classement de l'indice de perception de la corruption 2021 de Transparency International, la RDC est classée au 169ème rang sur 180 pays. Ceci représente une détérioration par rapport à 2018, quand le pays était classé au 161ème rang sur 180, mais une légère amélioration par rapport à 2020 (170ème rang sur 180 pays).

125. Pour faire face à cette situation, le Président Félix Tshisekedi a fait de la lutte « efficace et déterminée contre la corruption » et contre l'impunité une des priorités affichées de son mandat. Le « procès des 100 jours » a vu au printemps 2020 les premières poursuites judiciaires initiées contre des responsables de l'exécutif en exercice, spécialement le Directeur de Cabinet du Président, pour criminalité économique (détournement de fonds, blanchiment de capitaux et corruption). Créée au sein de la présidence, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) a facilité, le 23 février 2022 au siège de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba (Ethiopie), le dépôt d'instruments de ratification signés par le Président Tshisekedi, dont ceux concernant la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption – une étape qui doit permettre à la RDC d'être plus efficace en termes de prévention, détection et lutte contre la corruption. Dans la même veine, l'Inspection générale des finances (IGF), également rattachée à la présidence, a renforcé son travail pour améliorer l'intégrité dans la gestion des finances publiques, y compris en matière électorale. De plus, la « Lutte contre la corruption et les crimes économiques » figure parmi les 15 piliers du programme du gouvernement de l'Union sacrée et, selon l'ordonnance fixant les attributions des ministères, la « mise en œuvre de la politique du gouvernement pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption » compte parmi les attributions communes à tous les ministères. Ainsi, pour exemple, le 7 février 2022, le Ministre des Finances a lancé l'application FinAlerte pour dénoncer les mauvaises pratiques financières, y compris la corruption.

[53] Dans l'ancienne Constitution du 1er août 1964 (« Constitution de Luluabourg »), il était déjà prévu par l'art. 71 que le Président de la République et les membres du Gouvernement central soient « pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions en cas de haute trahison, de violation intentionnelle de la présente Constitution, de détournement, de concussion ou de corruption et dans les autres cas prévus par une loi organique nationale ». S'agissant des parlementaires, aucun membre du Parlement ne pouvait être arrêté sans l'autorisation du bureau de la Chambre dont il fait partie, sauf les cas de flagrant délit ou d'attentat contre la vie ou l'intégrité corporelle, de corruption (art. 99). Par la suite, la disposition prévue par l'art. 71 ci-dessus n'était plus présente dans la Constitution du 24 juin 1967.

126. Au dernier trimestre 2021, le Ministère de la Justice a organisé les « états généraux de la lutte contre la corruption » au cours desquels (i) un diagnostic complet sur l'état des lieux de la lutte contre la corruption en RDC a été posé ; (ii) un consensus sur les réformes à entreprendre et les actions prioritaires à mener pour une diminution sensible et durable de la corruption en RDC a été trouvé ; et (iii) les modalités de mise en œuvre et les mécanismes de suivi desdites réformes et actions prioritaires ont été définis. L'organisation des états généraux a été suivie de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et d'une feuille de route de ladite stratégie pour 2022-2026.

127. L'adoption lors du Conseil des ministres du 24 décembre 2021, du projet de loi portant modification de la Loi n° 04/016 du 19 juillet 2004 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, est également une étape importante qui rapproche le pays des recommandations du FMI concernant le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) si adopté par le parlement.

### ***Causes immédiates, sous-jacentes et profondes relatives au problème majeur de la gouvernance***

#### **i) Causes immédiates :**

- Le déficit de légitimité et de crédibilité des institutions lié à des processus électoraux contestés ;
- Le risque de glissement du calendrier électoral en raison de nombreuses contraintes d'ordre sécuritaire, légal, administratif, logistique, technique ou encore sanitaire ;
- La restriction des libertés publiques et de la liberté d'expression des partis politiques et de la société civile ainsi que la montée des discours de haine et à caractère tribal ;
- Les faibles capacités des institutions à résoudre les problèmes auxquels sont confrontées quotidiennement les populations ;
- Les faibles connaissances des populations de leurs droits et leur faible capacité à les faire prévaloir ;
- La manipulation de la population et certains conflits armés à des fins politiques dans le but de peser sur le jeu démocratique ;
- La faiblesse du système statistique national qui ne facilite pas la production régulière des données démographiques socio-économiques pour l'aide à la prise de décision.

#### **ii) Causes sous-jacentes :**

- Le non-respect et/ou la violation récurrente de la Constitution du pays engendrant des incertitudes politiques et institutionnelles et la méfiance des investisseurs ;
- La faible dotation en ressources budgétaires des ministères et des provinces limitant leur capacité à fournir des services de proximité et garantir le respect de l'état de droit.

#### **iii) Causes profondes :**

- La culture politique dominante focalisée sur la recherche d'intérêts personnels au détriment de l'intérêt général et la logique de confrontation comme seul mode de conquête du pouvoir politique au détriment d'une vision et d'une stratégie de développement économique et social ;
- Le manque de mécanismes de redevabilité et le déficit de légitimité à plusieurs niveaux.



## Système judiciaire

128. Au niveau du secteur de la justice, depuis plusieurs décennies, l'organisation du système judiciaire en RDC est confrontée à des multiples problèmes juridiques, institutionnels, infrastructurels, logistiques et financiers. Les plus importants de ces problèmes sont le manque de magistrats, la faible implantation des Tribunaux de paix et des Tribunaux pour enfants, l'éloignement des Tribunaux de Grande Instance des justiciables et la modicité des moyens budgétaires.[54] La quasi-absence de frais de fonctionnement des juridictions rend toute possibilité d'itinérance ou de délocalisation ponctuelle improbable. La suppression des Tribunaux coutumiers a rendu l'accès à la justice encore plus difficile, surtout pour les groupes les plus vulnérables.

129. La carte judiciaire du pays, compte tenu de l'étendue du territoire, ne répond plus aux besoins des populations surtout dans les zones rurales. Cette situation est la source de plusieurs dysfonctionnements surtout avec la non-effectivité du suivi et du contrôle. Les audiences foraines ne sont pas nombreuses, faute de moyens et parfois de sécurité. Généralement, les audiences foraines ne sont organisées qu'avec l'appui technique et financier des acteurs pertinents d'appui au secteur de la justice UN et non-UN (TRIAL, Avocats Sans Frontières (ASF), American Bar Association (ABA), Physicians for Human Rights, Union Européenne, etc.). La faible couverture judiciaire se ressent également sur les auxiliaires de justice. La concentration des avocats dans les grandes villes et leur quasi-absence des milieux ruraux privent la majorité de la population du droit à la défense. Il n'existe aucun texte encadrant globalement les prestations d'aide légale au bénéfice des personnes les plus vulnérables. La protection des justiciables est également un frein pour l'accès à la justice. Ainsi, il est souvent constaté que des victimes et témoins renoncent à une procédure judiciaire en raison des menaces et représailles de la part des auteurs présumés ou des évadés. Les autorités ne sont pas sensibilisées et responsabilisées face aux problèmes de protection que peuvent rencontrer les victimes et témoins. L'exécution des condamnations civiles à charge de l'État est toujours difficile.

130. Les établissements pénitentiaires sont, pour la plupart, vétustes et surpeuplés. La surpopulation carcérale est principalement liée au taux élevé de la détention préventive estimée à 71 % en 2021. [55] Le personnel pénitentiaire est insuffisant et n'est pas constitué en corps professionnel spécialisé. De plus, le cadre légal nécessite une mise à jour et les programmes sont insuffisamment développés pour la réinsertion sociale des condamnés, favorisant ainsi la récidive des détenus. On note également une insuffisance de la structuration de l'administration pénitentiaire centrale caractérisée par une dualité de gestion (civile et militaire) et une mauvaise coordination des établissements pénitentiaires.

131. La lutte contre l'impunité demeure l'un des défis majeurs à relever et ce, notamment en ce qui concerne les crimes commis par les groupes armés, les forces de défense et de sécurité pour toutes formes de violations et abus de droits humains et de violences sexuelles et basées sur le genre.

132. La MONUSCO fait partie intégrante des efforts du SNU dans les domaines de l'État de droit, de la justice et de la lutte contre l'impunité. Dans le contexte de la transition, c'est-à-dire le retrait progressif de la mission et la reconfiguration du SNU en RDC que cela entraîne, il sera important de veiller à ce que les autres parties prenantes impliquées dans ces domaines soient en mesure de combler les lacunes qui pourraient se manifester à cause de la diminution graduelle de l'engagement de la mission.

[54] La faible implantation se pose avec beaucoup plus d'acuité s'agissant des juridictions militaires. L'implantation des juridictions militaires est en inadéquation avec la création des 26 provinces.

[55] Données statistiques de la Direction des services pénitentiaires

## **Principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes pour le système judiciaire**

### **i) Causes immédiates :**

- Les faibles capacités de la justice à être présente et efficace sur l'ensemble du territoire ;
- La faiblesse du système de justice dans l'exécution des jugements rendus et l'instauration d'un programme de réparation pour les victimes ;
- L'absence de tout dispositif opérationnel d'aide pour faciliter l'accès à la justice des groupes vulnérables et la très faible protection des victimes de toutes les violences et injustices subies.

### **ii) Causes sous-jacentes :**

- Le retard pris dans la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et mesures de modernisation et d'efficacité du secteur judiciaire ;
- Le faible niveau de formation des magistrats et des auxiliaires de justice et l'absence de tout système de sanctions contre les pratiques de corruption ;
- Justice à faibles rendements et accès difficile pour les populations pauvres ;
- Manque de formation et de qualification des forces de défense et de sécurité ;
- Manque d'un corps professionnel spécialisé pour la gestion des établissements pénitentiaires ;
- Les textes qui fixent l'organisation et le fonctionnement de l'administration pénitentiaire nécessitent une mise à jour ;
- Dualité de l'administration centrale pour la gestion des établissements pénitentiaires ;
- Manque de confiance des populations dans le système judiciaire.

### **iii) Causes profondes :**

- Faible séparation des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire ;
- Manque de confiance des populations dans le pouvoir de la justice de sanctionner les crimes et violations des droits humains ;
- Faibles moyens alloués au système judiciaire pour garantir tous les services juridiques en toute partialité.

## **Décentralisation**

133. Entre janvier et février 2015, la RDC s'est dotée d'une nouvelle législation consacrant un nouveau découpage territorial. Le pays est passé de 11 à 26 provinces dans un contexte de crise politique découlant du report des élections présidentielles prévues pour décembre 2016. Les élections des gouverneurs et assemblées provinciales ont fait partie du cycle électoral 2018-2019. De plus, la réforme territoriale a été initiée dans un contexte de renversement de la conjoncture économique, à la suite de la baisse des cours des produits de base dont dépend le pays. L'installation des nouvelles provinces a été maintenue alors que le financement de leurs coûts de fonctionnement n'avait pas été prévu dans le budget du gouvernement central, ni dans celui des provinces.

134. En 2019, le 2<sup>ème</sup> Forum national sur la décentralisation en RDC a permis de remobiliser les acteurs et d'obtenir l'engagement politique de l'État, au plus haut niveau, à booster et redynamiser cette vision. En vue de la mise en œuvre de certaines recommandations de ces assises, les Nations Unies soutiennent la décentralisation et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Provinces et Entités Territoriales Décentralisées (ETDs). A ce jour, 15 des 26 provinces ont élaboré leurs plans de développement provinciaux.



135. Compte tenu de l'étendue du territoire de la RDC et la diversité socio-économique des provinces, la décentralisation inscrite dans la Constitution apparaît comme un levier important pour mettre en œuvre des politiques publiques de proximité et responsabiliser les élus provinciaux et locaux dans la gestion de leur développement dans le cadre d'une approche de contrat programme basée sur les orientations nationales des principaux référentiels de développement, du premier schéma national et des schémas provinciaux d'aménagement du territoire ainsi que de différents programmes gouvernementaux.

136. Le programme de développement local de 145 territoires, signé par le Président Tshisekedi le 31 décembre 2021, avec le financement du FMI, vise à renforcer le développement des territoires par la construction d'infrastructures et pourrait apporter une contribution importante à la décentralisation.

***Principales causes immédiates, sous-jacentes et profondes de la question de la décentralisation dans ses multiples dimensions (juridique, institutionnelle, économique et financières)***

**i) Causes immédiates :**

- Absence de capacités administratives locales pour assurer convenablement l'offre des services publics locaux de qualité ;
- Difficultés d'émergence de capacités locales résilientes pour réduire la vulnérabilité des communautés de base face aux multiples risques liés à l'insécurité alimentaire et toutes les formes de violence surtout envers les femmes ;
- Fragilité des institutions publiques au niveau provincial ;
- Faible collaboration entre entités déconcentrées et décentralisées au niveau des ETDs ;
- L'absence d'un cadre de dialogue et une paupérisation accélérée des populations.

**ii) Causes sous-jacentes :**

- Absence depuis plusieurs années d'exécutifs locaux élus pour gérer les affaires locales ;
- Administrations provinciales et locales dépourvues de moyens humains et de ressources budgétaires conséquentes pour accompagner les initiatives locales et la fourniture des services publics ;
- Faible coordination entre les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées ;
- La non-opérationnalisation du Cadre Stratégique de Mise en œuvre de la décentralisation ;
- Faiblesse des structures techniques d'appui à la décentralisation ;
- Immensité du pays et faible coordination entre le gouvernement central et les provinces.

**iii) Causes profondes :**

- La non-traduction des grands principes de la décentralisation contenus dans la Constitution et stratégies et politiques de décentralisation et de promotion de la gouvernance locale selon une démarche de progressivité ;
- La non-effectivité de partage des ressources financières entre l'État et les provinces ;
- L'affaiblissement de l'État dans ses prérogatives d'assurer l'état de droit et la mise en œuvre d'un système de péréquation budgétaire réduisant les inégalités régionales ;
- Méconnaissance des dispositions légales en matière de décentralisation ;
- Manque de volonté politique ;
- Instabilité institutionnelle entre exécutif et législatif au niveau provincial ;
- Morcellement des territoires.

## Droits humains

137. L'activisme des nombreux groupes et milices armés a eu des effets dévastateurs sur l'intégrité physique de plusieurs milliers de personnes et le maintien de la paix. L'impunité des violences perpétrées par les groupes armés, les forces de police et de l'armée de façon disproportionnée ont poussé les populations à quitter leurs localités à la recherche d'une réelle protection et de meilleures conditions de survie.

138. Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, Sud-Kivu et du Tanganyika, les attaques contre les populations civiles par des membres de groupes armés ont augmenté de façon substantielle depuis 2018. La résurgence des conflits entre groupes ethniques dans la province de l'Ituri a facilité la montée en puissance de diverses factions dont la Coopérative de développement du Congo (CODECO) et le Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) qui commettent de nombreuses atteintes aux droits de l'homme contre les populations civiles. Les attaques du groupe armé Allied Democratic Forces (ADF) ont continué dans les territoires de Beni et Butembo au Nord-Kivu et se sont étendues dans les territoires de Mambassa et Irumu en Ituri. Les autres territoires du Nord-Kivu continuent à subir la présence de groupes armés qui ont établi un contrôle de fait sur les zones, lèvent des impôts illégaux, exploitent les ressources naturelles et commettent des enlèvements sur la population civile moyennant rançon. Des viols et autres formes de violence sexuelle ont également connu une persistance inquiétante. Les conflits interethniques ont également persisté autant dans les Hauts-Plateaux du Sud-Kivu où des communautés Bembe, Bafuliiru, Banyindu d'une part s'affrontent aux Banyamulenge par groupes armés interposés, avec une implication croissante de groupes armés étrangers. De conflits ethniques similaires ont été enregistrés dans les provinces de la Tshuapa entre Bantu et Batua, causant des atteintes graves aux droits de l'homme.

139. Les efforts fournis par les autorités pour mettre fin à ces violences n'ont pas permis de réduire ces attaques. Malgré la proclamation de l'état de siège pour le Nord-Kivu et l'Ituri en mai 2021, les violences continuent et les membres des forces de sécurité et de défense commettent davantage de violations des droits de l'homme, parfois en collusion avec les membres de groupes armés.

140. Les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles restent dans leur grande majorité impunies, surtout pour les agents de l'État. De même, les violations des droits de l'homme commises lors des manifestations organisées dans les provinces du Kasai sont restées largement impunies en raison d'un manque de volonté de poursuivre les auteurs par les autorités judiciaires.[56] L'on note également un manque de volonté de l'État de veiller à l'exécution des sanctions prononcées par la justice, y compris le paiement de dommages-intérêts au profit des parties civiles, surtout lorsque l'État est condamné in solidum avec l'accusé.

141. Les cas d'évasions des prisons ont considérablement été réduits au cours des dernières années en conséquence des efforts fournis par le gouvernement et ses partenaires pour le renforcement de la sécurité et la réhabilitation des prisons. Pour l'année 2021, seulement 37 évasions ont été enregistrées dans les prisons de Kinshasa, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kasai central, de l'Ituri et du Tanganyika. Toutefois, une évasion massive de 1.335 détenus de la prison de Beni est survenue le 20 octobre 2020, à la suite d'une attaque de la prison par des groupes armés. Par ailleurs, l'émeute des détenus de la prison de Kassapa à Lubumbashi dans la province du Haut Katanga en septembre 2020 a occasionné non seulement l'évasion de plusieurs détenus, mais aussi et surtout le viol d'au moins 30 femmes détenues.

[56] Depuis 2016, les violations des droits humains documentées lors de manifestations organisées dans la province du Kasai n'ont pas donné lieu à des poursuites pénales.

142. En 2021, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) a documenté 6.989 violations des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo,[57] ce qui représente une moyenne de 582 violations par mois. Il s'agit d'une diminution de près de 12 % par rapport à l'année 2020, soit une tendance inverse à celle observée l'année précédente, qui avait enregistrée une augmentation de 21 %. Cette diminution est le reflet de l'amélioration de la situation sécuritaire dans les provinces affectées par les conflits armés,[58] notamment au Maniema, au Sud-Kivu, en Ituri, au Tanganyika et au Nord-Kivu, où le BCNUDH a enregistré une baisse du nombre de violations commises par des agents de l'État[59] ainsi que d'atteintes commises par des combattants de groupes armés,[60] y compris des violences sexuelles liées au conflit. Les opérations militaires menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avec le soutien de la MONSUCO contre les groupes armés, ainsi que la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme (qui soumet l'appui fourni par les Nations Unies aux forces de défense et de sécurité congolaises à certaines conditions, notamment au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que la mise en œuvre de mesures de mitigation de risques) peuvent contribuer à expliquer cette tendance.

143. Les types de violations les plus rapportés au cours de l'année 2021 sont les atteintes au droit à la liberté et sécurité de la personne (1.886 violations et 5.933 victimes, dont 4.747 hommes, 723 femmes et 463 enfants), un chiffre légèrement supérieur (+4 %) à celui documenté en 2020. Suivent les violations du droit à l'intégrité physique (1.880 violations et 3.508 victimes, dont 2.176 hommes, 948 femmes et 384 enfants), aussi en baisse par rapport à l'année dernière (-10 %). Parmi ces victimes au moins 528 femmes, 226 enfants et huit hommes ont été victimes de violences sexuelles à travers tout le pays, ce qui est également une diminution (-21 %). Les violations du droit à la propriété (1.649 violations) ont également baissé (-14 %). Une diminution (-20 %) des violations du droit à la vie a été notée (1.335 violations et 3.012 victimes, dont 2.350 adultes victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires, dont 1.853 hommes et 497 femmes).

144. Des progrès ont été accomplis par rapport aux droits des personnes vivant avec un handicap. Le 6 décembre 2021, le Sénat a adopté la loi organique portant protection et promotion des droits de la personne avec handicap. Les personnes vivant avec handicap sont souvent marginalisées en RDC et, par exemple, leurs salaires représentent 39 % seulement de ceux des personnes sans handicap. [61]

145. De plus, la RDC a souscrit au Partenariat Mondial pour l'élimination de la stigmatisation et la discrimination liées au VIH depuis 2020 et met en œuvre le plan quinquennal pour éliminer les obstacles liés aux droits humains et au genre vis-à-vis des services VIH et de tuberculose. Le pays a renforcé et intensifié les programmes visant à réduire les barrières des droits humains liées au VIH/Sida.

[57] Les chiffres évoqués ne donnent pas un aperçu complet des violations et atteintes des droits de l'homme en République démocratique du Congo pour la période sous analyse. Il s'agit uniquement des cas recensés et vérifiés par le BCNUDH au cours de cette période. Il se peut également qu'il y ait des violations des droits de l'homme commises pendant la période précédente, mais qui n'ont été portées à la connaissance du BCNUDH – ou qui n'ont pu être confirmées – qu'au cours de l'année 2021. En outre, les statistiques concernant le nombre de violations rapportées sont susceptibles d'augmenter ou de diminuer en raison de multiples facteurs échappant au contrôle et à la connaissance du BCNUDH et doivent, de ce fait, être exploitées avec précaution.

[58] Le BCNUDH compte parmi les provinces affectées par le conflit les provinces de l'Est de la République démocratique du Congo, à savoir le Bas-Uélé, le Haut-Uélé, l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema, ainsi que les provinces du Kasai, du Kasai Oriental et du Kasai Central, et la province du Tanganyika.

[59] Les agents de l'État incluent les agents de la Police nationale congolaise (PNC), les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), les agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR), les autorités administratives ou judiciaires et autres agents de l'État.

[60] Les groupes armés désignent notamment les groupes Mai-Mai (Mazembe, NDC-R, Nyatura, Raïa Mutomboki et divers autres groupes Mai-Mai), les FDLR, les ADF, les APCLS, les FRPI, les LRA, les assaillants armés de Djugu et autres groupes armés ainsi que les miliciens Twa, Kamuina Nsapu, Bana Mura et autres milices.

[61] Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), Édition 2021

## **Causes immédiates, sous-jacentes et profondes relatives au problème lié au respect et élargissement des droits humains**

### **i) Causes immédiates :**

- Le non-respect de l'état de droit et des instruments juridiques internationaux sur les droits humains ;
- L'absence d'une stratégie nationale des droits de l'homme ;
- La non-prise en compte de l'approche basée sur les droits de l'homme dans la mise en œuvre des politiques et programmes étatiques ;
- L'impunité des crimes commis par les forces de sécurité, de l'armée et des groupes armés faute d'un système judiciaire efficace et impartial et de la volonté politique de le faire.

### **ii) Causes sous-jacentes :**

- Impossibilité de l'État, au plan institutionnel et financier, de garantir la jouissance des droits à tous les citoyens dans toutes les provinces ;
- La faible connaissance des populations de leurs droits et les moyens dont elles disposent pour les revendiquer et se protéger contre les injustices et les violences subies ;
- La faible appropriation des instruments juridiques nationaux et internationaux sur les droits humains ;
- L'accès limité à la justice et la rareté des programmes d'assistance juridique et judiciaire.

### **iii) Causes profondes :**

- Les pesanteurs socio-culturelles et l'absence de la culture de dialogue et de compromis social sur la base des principes des droits humains et de la sécurité humaine dans ses multiples dimensions ;
- Le recul de l'état de droit et le non-respect de la Constitution et des instruments juridiques internationaux, notamment ceux dont la RDC est partie prenante.

## **6) Environnement et changement climatique**

### **Trajectoire actuelle des ODD 11-13 et 15**

#### **ODD 11 (Villes et communautés durables)**

- Forte croissance de la population urbaine, avec toutes les conséquences négatives y relatives (90,2 % de la population urbaine vit dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats en 2020[62]).

#### **ODD 12 (Consommation et production responsables)**

- Augmentation de l'empreinte matérielle et de la consommation matérielle, résultant d'une forte exportation des matières premières, contrastant avec un niveau élevé de la pauvreté ;
- Traitement des déchets peu efficace ;
- Recyclage à un niveau embryonnaire.

#### **ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)**

- Mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- Engagement du Gouvernement dans le mécanisme international REDD en se dotant d'une stratégie nationale.

#### **ODD 15 (Vie terrestre)**

- Engagement du Gouvernement dans la conservation des forêts en accroissant la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre ;
- Forte amplification de la déforestation nonobstant l'engagement de l'État.

[62] Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD) 2020

146. Les conflits armés, la forte croissance démographique et l'exploitation non contrôlée des ressources naturelles ont engendré une dégradation du capital naturel de la RDC.

147. Avec une superficie d'environ 152 millions d'hectares de forêts naturelles[63] (soit 60 % du territoire), la RDC possède la seconde plus grande étendue et environ 10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 62 % de celles de l'Afrique.[64] Au cours des 30 dernières années, le taux de déforestation en RDC a toujours été considéré comme étant relativement faible en comparaison à d'autres pays forestiers tropicaux. Pour la période 1990-2000, le taux annuel de déforestation a été estimé à 0,4 % par la FAO (2001) ; dans sa 3ème communication nationale en 2015, la RDC a indiqué que le rythme de la déforestation et de la dégradation des forêts s'était maintenu en dessous des moyennes mondiales, soit entre 0,2 % et 0,3 % sur les 20 années précédentes, contre 0,6 % de moyenne mondiale.[65] La RDC a bâti un réseau d'aires protégées sur plus de 13 % de son territoire.

148. Cependant, les différentes estimations de la déforestation en RDC durant les dernières décennies positionnent le pays comme un pays à déforestation croissante qui risque de glisser dans la courbe de transition forestière, ce qui se traduirait par une accélération très forte des dynamiques de perte de couverture forestière dans les années à venir, à l'image d'autres pays tropicaux. La superficie totale de forêts primaires humides en RDC a déjà diminué de 5,1 % (5.41Mha) entre 2001 et 2020.[66] Les principales causes directes de la déforestation sont l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation artisanale et industrielle du bois, la carbonisation, le bois-énergie/bois de chauffe, l'exploitation minière et les feux de brousse.[67]

149. Les impacts du changement climatique se manifestent désormais sur tout le territoire notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'accès aux ressources, ce qui induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et de santé publique. En plus de cela, le changement climatique exacerbe les risques hydro-climatiques un peu partout à travers le pays. Dans certaines régions, de nouveaux risques de catastrophes font leur apparition, qu'il s'agisse des vents violents en Ituri et au Sud-Kivu, des pluies diluviennes un peu partout qui provoquent des inondations, des destructions d'habitat ou des déplacements massifs de populations.

150. L'érosion ravinante (47 %), les inondations (16 %), les pluies diluviennes (14 %), les effondrements (5 %) et les glissements de terrain (4,5 %) sont les types de catastrophes les plus récurrents en RDC, et il y a deux principales zones de forte concentration des catastrophes liées à la dégradation de l'environnement qui sont l'est du pays (Kivu et Ituri) et l'ouest au Kongo central et Kinshasa. En plus de ces deux zones, il y a une zone moyennement concentrée se trouvant au Sud-Katanga. Les populations vivant le long des rivières et des lacs sont les plus affectées par les inondations et les érosions. Le reste des régions du pays connaissent très peu de catastrophes d'origine naturelle. Quant à l'évolution temporelle, on remarque une sensible augmentation des événements catastrophiques dès le début des années 2000.

151. Le recyclage est à un niveau embryonnaire en RDC et la gestion des déchets reste problématique. Les déchets plastiques dans les cours d'eau des zones urbaines provoquent des inondations et tuent des animaux.

152. Pour faire face à ces défis, la RDC s'est engagée dans un processus d'intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que sa prise en compte dans la planification nationale de développement. Ceci repose sur les cadres et mesures existants, notamment :

[63] Ministère de l'Environnement et développement durable (MEDD), 2016

[64] MEDD, 2018

[65] Idem.

[66] <https://www.globalforestwatch.org/>

[67] MEDD, 2012

- La Stratégie Nationale de Développement Sobre en Carbone pour un développement national exempt d'émissions des gaz à effet de serre (GES) ou avec des émissions minimales des GES ;
- Le développement de l'électrification décentralisée en vue de rapprocher les centres de production des centres de consommation et ainsi favoriser l'émergence des micro-activités industrielles ;
- La promotion des sources alternatives d'énergie telles que le solaire, la géothermie en vue de les substituer aux énergies fossiles dans les différents secteurs de la vie nationale ;
- Le développement de réseaux et de modes de transport (substitution du fuel par l'électricité dans le transport ferroviaire, renforcement de la législation en ce qui concerne l'âge des véhicules à l'importation) pour une réduction sensible des émissions des GES dans le secteur des transports de masse ;
- La récupération du gaz des puits de pétrole pour leur réutilisation comme source de production énergétique, principalement dans le secteur résidentiel ;
- La gestion durable des déchets en vue de la biométhanisation pour la production de l'énergie électrique ;
- Le processus d'élaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2014, pour développer la résilience du pays et lutter contre la vulnérabilité induite par les risques climatiques ;
- Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) (2022-2026) pour développer la résilience du pays et lutter contre la vulnérabilité induite par les risques climatiques ;
- La révision de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) pour porter l'ambition du pays à 21 % de réduction d'émissions d'ici 2030.

153. Enfin et surtout, la RDC a adopté une Stratégie-Cadre Nationale REDD pour une réduction sensible de la déforestation et de la dégradation forestière et s'est dotée d'un mécanisme financier (Fonds National REDD+) à hauteur de USD 200 millions permettant au pays d'être en phase d'investissement du processus REDD+. En effet, en septembre 2015, la RDC a rejoint l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (Central Africa Forest Initiative ; CAFI) et a vu son plan d'investissement validé pour sa mise en œuvre par une capitalisation du FONAREDD en juin 2016. Ceci a marqué le démarrage des grands investissements ayant pour but d'infléchir la courbe de déforestation.

154. Le pays a développé un portefeuille de huit programmes variés et ambitieux appelés à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et entre la période 2014 et 2018, on observe une nette tendance à la réduction des émissions, de l'ordre de 36 %.

155. En prolongement à ces actions, la RDC a mis en place un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) et un système MRV capable de mesurer l'état et l'évolution de ses ressources forestières et de répondre aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Les choix et arbitrages sur les priorités tant sectorielles que géographiques ont été arrêtés sur la base des études quantitatives, qualitatives et territoriales des moteurs de la déforestation. Parmi les 26 provinces, celles récipiendaires en priorité des investissements et ciblées par le plan d'investissement sont les plus touchées par la déforestation, telles la Tshopo, Bas Uele, Mai Ndombe, Sud Ubangi, Mongala. Enfin, plusieurs appuis ont été apportés aux populations vulnérables en vue d'améliorer leurs capacités de résilience face au changement climatique dans le secteur rural.

156. Par ailleurs, lors de la COP 26, le Président de la République démocratique du Congo et le Premier Ministre Britannique ont signé une déclaration commune au nom de la CAFI confirmant un ambitieux accord décennal visant à protéger la forêt tropicale du Bassin du Congo. A cet effet, une nouvelle Lettre d'Intention portant sur le renouvellement et l'élargissement d'un Partenariat pour un Développement Vert dans le cadre de la CAFI sur la période 2021-2031 a été conclue avec le Gouvernement de la RDC.



157. La RDC s'est engagée à œuvrer en partenariat avec la CAFI dans l'objectif d'arrêter et inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2031 tout en assurant un développement durable et en faisant la promotion d'une transformation rurale inclusive, en accord avec la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) révisée de la RDC, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que la Déclaration des Dirigeants de Glasgow sur les Forêts et l'Utilisation des Terres du 2 novembre 2021. Le Conseil d'Administration de la CAFI, dans sa décision EB.2021.18 du 1 novembre 2021, a approuvé une allocation initiale de USD 500 millions en provenance du Fonds Fiduciaire de la CAFI sur la période de 2021-2026. Cette allocation est faite dans une approche axée sur les résultats.

158. En vue d'évaluer les services écosystémiques qu'offre sa forêt et renforcer le plaidoyer pour des compensations financières au titre de desdits services, il convient pour la RDC de développer la comptabilité du capital naturel.

### ***Causes immédiates, sous-jacentes et profondes liées au développement durable et la gestion des ressources naturelles***

#### **i) Causes immédiates :**

- Pratiques agricoles non appropriées et modes de consommation de l'énergie peu respectueux des fondamentaux du développement durable ;
- Détournement de la main-d'œuvre agricole au profit des activités minières ;
- Dégradation des ressources naturelles en raison des exploitations minières peu soucieuses des questions environnementales.

#### **ii) Causes sous-jacentes :**

- Insécurité foncière et alimentaire ;
- Faible accès des populations aux énergies renouvelables ;
- Faible productivité du secteur agricole ;
- Exploitations forestières non contrôlées ;
- Faibles capacités d'adaptation au changement climatique.

#### **iii) Causes profondes :**

- Mauvaise gouvernance environnementale ;
- Pression forte sur les ressources naturelles et la prédominance de l'économie de rente centrée sur les mines ;
- Conflits armés et moyens d'existence des populations très limités.

## **7) Analyse multidimensionnelle des risques**

159. Les principaux risques potentiels qui pourraient affecter la trajectoire du développement et l'atteinte des ODD en RDC sont multiples dont les plus importants sont :

i) L'affaiblissement des institutions de l'État à plusieurs niveaux et le faible impact du mode de gouvernance sur l'efficacité des politiques publiques : l'affaiblissement de l'autorité de l'État, le retard dans l'efficacité de la décentralisation et l'imperfection du système d'organisation des élections fragilisent l'état de droit et la stabilité du mode de gouvernance, sources de contestation, des niveaux élevés et persistants de violations de droits de l'homme, et de l'inefficacité des politiques publiques ;



ii) La fragilité de la coalition gouvernementale dans la conduite des politiques publiques efficaces porteuses de nouvelles dynamiques de relèvement des conditions de vie des populations et d'ancrage de nouvelles pratiques de gouvernance mettant en avant la prévention et la lutte contre la corruption, le respect des droits humains et des conventions signées par la RDC, le développement moins inégalitaire des provinces et la transparence tant dans la gestion des ressources naturelles que du budget de l'État ;

iii) La vulnérabilité de l'économie de la RDC en raison de la prédominance de l'économie de rente dominée par le secteur minier : cette économie de rente fait face souvent à des chocs exogènes notamment la fluctuation du cours des métaux, aux effets négatifs du mode de gouvernance du secteur minier, à l'impact sécuritaire dans certaines zones géographiques comme l'Est de la RDC, aux coûts et effets dévastateurs sur l'environnement et le capital naturel ;

iv) Les conflits récurrents dans l'Est de la RDC : le retard pris dans le règlement des conflits armés surtout dans l'Est de la RDC, les violations et abus de droits de l'homme attribués aux forces de sécurité de l'État et groupes armés qui restent largement impunis et l'absence de mécanismes de règlementation des conflits fonciers sont sources d'instabilité de plusieurs territoires et de déplacements internes des populations ;

v) L'exploitation illégale des ressources naturelles ;

vi) La vulnérabilité socio-économique des populations : la pauvreté de masse, la crise du système agricole et les conflits armés dans certaines régions de la RDC qui ont aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition au fil des années, se traduisant par l'augmentation du nombre des populations en situation de crise et d'urgence ;

vii) La survenance des catastrophes naturelles telles les inondations, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques, et la pollution urbaine et industrielle surtout au niveau des mines affectent non seulement les productions agricoles, mais touchent également le cadre de vie des populations se traduisant par des mauvaises conditions d'hygiène et de déplacements ;

viii) L'impact continu de la pandémie COVID-19, y compris sur les activités et la croissance économiques, les services sociaux de base et les populations vulnérables ;

ix) Le retour régulier de certaines autres épidémies comme Ebola, le choléra et la rougeole : la très grande faiblesse du système de prévention et de gestion des épidémies au cours de l'année 2018-2019 ont montré la fragilité du système de santé dépourvu de moyens (humains et financiers) conséquents et le faible niveau d'éducation et de sensibilisation des populations a créé des foyers de tensions entre les populations, les déplacements de certaines catégories de la population et des crises entre les populations et l'État pour contenir et éradiquer ce type d'épidémies ;

x) La transition des Nations Unies, avec le retrait progressif de la MONUSCO et la reconfiguration du Système des Nations Unies en RDC que cela va entraîner : en particulier l'impact potentiel du départ de la mission sur la situation sécuritaire, la protection des civils et la dimension « paix » du nexus humanitaire-développement-paix ;

xi) L'instabilité institutionnelle dans les provinces, manifestée par les motions de défiance des assemblées provinciales et de l'exécutif : cela pourrait entraîner le dysfonctionnement régulier des administrations et des gouvernements au niveau provincial ;

xii) Le roulement du personnel au sein des administrations et le changement des équipes gouvernantes, ce qui pourrait également entraîner une discontinuité des interventions et des retards dans l'exécution des programmes et projets ;

xiii) La croissance et la complexité de la menace relative aux Engins explosifs improvisés (EEI) dans la région de Béni et l'insuffisance des capacités nationales pour faire face à cette menace ;

xiv) La faible prise en charge des besoins spécifiques des femmes, des jeunes filles et de la petite fille.

## 8) Vision nationale relative à l'Agenda 2030

160. La RDC s'est engagée depuis 2015 dans le processus de contextualisation et de priorisations des cibles des ODD. Trente-huit cibles prioritaires et 58 indicateurs ont été retenus au regard de leurs spécificités et des priorités nationales et peuvent être résumés au niveau de quatre grands enjeux : le développement du capital humain, la croissance inclusive, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance. (Cf. Annexe 1 pour un aperçu plus détaillé de la priorisation nationale des ODD.)

161. Les ODD prioritaires ont été intégrés dans le Plan national stratégique du développement (PNSD) pour 2017-2021 et 2019-2023, dans les plans provinciaux de développement, ainsi que dans les politiques publiques (notamment les politiques sectorielles). Ils sont également reflétés dans le Programme d'action du Gouvernement pour 2021-2023 présenté en avril 2021, qui prévoit des réformes et comprend, entre autres, des objectifs relatifs à la sécurité, l'État de droit et la bonne gouvernance ; à l'économie et aux finances ; aux infrastructures ; aux services sociaux de base et conditions sociales.

162. Le Plan d'action national 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité (II) 2019-2022 guide le gouvernement dans la mise œuvre de ses engagements relatifs aux droits, à la protection et à la participation des femmes, notamment dans la prévention et résolution des conflits, ainsi que la consolidation de la paix. De plus, le processus d'élaboration du Plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies a été lancé en décembre 2021 pour promouvoir l'agenda jeunesse, paix et sécurité. Toutefois, il est nécessaire que la vulgarisation de ces plans au niveau national et provincial soit effective pour une meilleure appropriation et mise en œuvre participative.

163. Pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD, la RDC a procédé à la création d'un Observatoire Congolais du Développement Durable ; a mis en place un système d'information des ODD ; a développé un programme pluriannuel de collecte des données statistiques ; et a élaboré un Rapport d'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable et réalisé une Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD) en 2020. L'élaboration du rapport de progrès 2015-2020 est en cours avec l'appui du SNU.

164. La mise en place d'un cadre d'accélération des ODD est également en cours. Ce cadre d'accélération se focalise sur un nombre limité d'ODD transformationnels à forts impacts et effets d'entraînement : agriculture et nutrition infantile (ODD2) ; santé (ODD3) ; éducation (ODD4) ; autonomisation des femmes (ODD5) ; eau et assainissement (ODD6) ; énergie (ODD7) ; paix, justice et institutions efficaces (ODD 16).

165. Le Cadre d'Accélération des Objectifs de Développement durable mène une analyse basée sur un scénario de maintien du statu quo du niveau des dépenses politiques ainsi qu'un scénario optimiste dans lequel la réalisation de chaque ODD est maximisée par rapport aux dépenses. L'analyse projette que le scénario optimiste permettra de réaliser les ODD à 58,8 % ; le résultat pour le scénario de base est projeté à seulement 22,5 %. Une amélioration de 4,34 points pourrait être réalisée avec chaque point de pourcentage de PIB investi dans le scénario optimiste.

166. La RDC est appelée au cours des prochaines années et décennies d'amorcer rapidement la mutation de son schéma de développement économique et social actuel dominé par l'économie de rente, la fragilité de ses institutions et la vulnérabilité socio-économique de ses populations à autre un schéma de développement alternatif basé sur une économie diversifiée, forte et des dynamiques sociales et environnementales porteuses d'effets multiplicateurs sur la réduction des inégalités sociales, la promotion de la dignité humaine et la gestion durable des ressources naturelles.

167. Cependant, la faible disponibilité des données statistiques fiables et les moyens humains et institutionnels insuffisants demeurent des défis importants pour ce processus et dans la mise en œuvre des ODD en RDC.

## 9) Paysage financier

168. Le contexte national du paysage de financement du développement et plus particulièrement des ODD en RDC se caractérise par un déficit abyssal de financement ; une réduction des ressources internes suite notamment à la baisse des cours de matières premières ; une baisse continue de l'aide publique internationale ; et des besoins accrus pour les financements innovants.

169. Depuis l'adoption des ODD en tant que cadre stratégique de développement, la RDC a développé et adopté en décembre 2019 le PNSD qui est pleinement aligné sur les ODD. Quant au financement requis pour la mise en œuvre des interventions prévues dans le PNSD, il est estimé à USD 21,53 milliards. Par conséquent, la réalisation de l'objectif de ce plan stratégique exigerait un financement supplémentaire dans tous les secteurs, ainsi qu'une contribution de toutes les forces vives, y compris le privé et les ménages. Dans cette perspective, la création d'un environnement propice pour libérer le potentiel du financement des ODD serait une première étape pour créer les conditions d'une augmentation des financements publics et privés.

170. L'espace budgétaire réel de l'État s'est resserré depuis 2016 et les possibilités de financement du développement sont devenues plus difficiles. La RDC affiche l'un des PIB par habitant les plus bas au monde (USD 556,8 courants et USD 413,7 constants en 2020). Face à des défis multiples, le taux de prélèvement de l'État n'est pas suffisant pour la réalisation du programme d'actions du gouvernement. En effet, il a été de l'ordre de 10,4 % du PIB en 2019, et est de loin inférieur à la moyenne subsaharienne (17,6 % du PIB) et ne permet pas au gouvernement de mener à bien son programme d'actions alors que les défis à relever sont multiples et énormes. La COVID-19 est venue y ajouter, détériorant la situation déjà morose en faisant baisser la pression fiscale à 8,7 % du PIB en 2020, pendant que face aux conditions de vie de la population qui continuent de se dégrader, du fait du ralentissement de la croissance économique et de la détérioration de la situation sanitaire, les besoins financiers de l'État se sont considérablement accrus.

171. Le SNU soutient le pays et les provinces dans l'élaboration d'un cadre de financement national intégré (CFNI) du développement et d'une stratégie holistique de mobilisation des ressources pour le financement du développement. Cette approche a été adoptée par le gouvernement en vue de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des ODD dont les cibles sont intégrées dans le PNSD et est arrimée à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies prise en 2010, et renouvelée en 2015, visant à accompagner les Pays les moins avancés (PMA) à mobiliser des partenariats internes et externes, cibler des ressources financières et technologiques en vue de garantir le financement intégral de leurs plans de développement et l'accélération de l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

172. C'est dans ce cadre qu'un consortium d'agences du SNU est en train d'appuyer le gouvernement de la RDC dans divers processus ayant pour objectifs d'aider à vaincre certains défis (les fortes inégalités sociales, le manque de ressources et de capacités institutionnelles) qui constituent des menaces critiques pour la réalisation des ODD et du développement inclusif et mettent en évidence la nécessité d'apporter un soutien innovant au pays et à ses provinces pour libérer son potentiel en matière de financement du développement et accélérer la coordination de la mise en œuvre de l'aide pour assurer les progrès vers l'atteinte des ODD. Pour ce faire, plusieurs interventions ont été initiées, à savoir :

- Une évaluation du financement du développement (EFD) engagée en 2021 par le Ministère du Plan avec l'appui du SNU afin de développer le CFNI est en cours de finalisation. Les résultats de cette évaluation seront disponibles en 2022. Un dialogue national et un dialogue d'action (en collaboration avec le partenariat mondial en faveur des États fragiles) sur le financement de développement est également prévu en 2022 pour mobiliser et harmoniser des acteurs impliqués afin d'orienter des efforts vers les objectifs communs de la RDC ;
- Sous le leadership du ministère du Budget, le SNU appuie une étude sur l'élargissement de l'espace fiscal national et provincial grâce à une amélioration et renforcement de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques locales et nationales. L'élargissement de l'espace fiscal utilisant les principaux leviers potentiels permettra au Gouvernement d'augmenter les dépenses vers les secteurs prioritaires, notamment les secteurs sociaux et ceux porteurs de croissance. Quant à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques, elle conduit à un meilleur alignement des ressources aux priorités, mais aussi à promouvoir le rapport qualité prix (Value for Money -VfM-) dans les dépenses publiques secteurs sociaux en faveur des groupes vulnérables notamment les femmes et les enfants.

## 10) Analyse des parties prenantes et partenariats

173. Tous les acteurs nationaux et internationaux compétents sont impliqués dans la mise en œuvre des ODD en RDC. Toutefois, la multitude d'acteurs intervenant dans les domaines du développement durable, de l'action humanitaire et de la paix en RDC crée des défis de coordination. Il manque un cadre de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation des ODD au plus haut niveau qui impliquerait le Gouvernement, les partenaires internationaux (y compris les institutions financières internationales) ainsi que la société civile et permettrait une collaboration plus étroite, ciblée et efficace.

174. Le positionnement du secteur privé et des ONG dans la mise en œuvre des ODD est encore faible et il serait important de le renforcer, y compris par la mise en place des mécanismes d'incitation à l'investissement privé. La RDC nécessite des partenariats solides et diversifiés en matière de financement, de transfert des technologies, d'accès à la science et au savoir-faire, et de renforcement des capacités institutionnels et humaines.

175. Un mémorandum d'accord a été noué avec les institutions publiques nationales (Observatoire congolais du Développement Durable) pour la localisation des cibles des ODD dans les 26 provinces. Outre en 2021, une collaboration stratégique a été initiée au Nord-Kivu pour l'implication des jeunes dans les dispositifs de collecte des données des ODD, à travers l'initiative JERODD (jeunes rapporteurs des ODD). Le gouvernement provincial du Nord-Kivu a également été renforcé en capacité pour renforcer les processus de planification Pro-ODD et le suivi de la mise en œuvre des ODD à travers une plateforme digitale accessible en ligne.[68] Ces appuis constituent des partenariats qui impliquent le Gouvernement, la société civile, les jeunes et autres pour maximiser l'atteinte des ODD.

[68] [www.pigdp.org](http://www.pigdp.org)

## Partenariats régionaux

176. Le contexte régional de la RDC a poussé la communauté internationale et les pays frontaliers de la RDC à mettre en place des mécanismes de paix régionaux et des initiatives de coordination et de mutualisation des moyens pour faire face à certaines crises humanitaires et aux problèmes liés à la préservation des ressources naturelles. Mis en place en 2006, la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) fut le premier mécanisme pour réguler les conflits, mais cette structure a été incapable de jouer son rôle lors de la crise du Mouvement du 23 mars (M23) en 2012. Cela a conduit les Nations Unies à s'investir dans un nouveau processus de paix, sécurité et coopération et à créer une Brigade d'Intervention constituée de troupes de pays venant de la SADEC. À la suite de la crise de Goma et de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région des Grands-lacs (l'Accord-cadre d'Addis-Abeba) le 24 février 2013, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les Grands Lacs a été mis en place la même année.[69]

177. Dans l'ensemble, les résultats des mécanismes régionaux sont mitigés puisque les efforts ont surtout été concentrés sur la sécurité au détriment de l'intégration régionale, la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux (régional, national et local) et du développement économique des zones transfrontalières. Néanmoins, en 2021, un groupe de contact et de coordination a élaboré un plan d'action sur les mesures non militaires en complément des opérations militaires en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba.

178. De plus, la RDC a exercé la présidence de l'Union Africaine pour l'année 2021. Le Président de la République a saisi cette occasion pour renforcer les relations bilatérales avec les pays voisins. Il a signé plusieurs accords de coopération bilatérale en vue de favoriser l'intégration régionale et la coopération entre les États de la région, y compris dans les domaines de la sécurité, du développement des infrastructures et des ressources minières.

179. Le 21 avril 2021, le Président Félix Tshisekedi a également promulgué la loi sur la Zone de libre-échange Africaine (ZLECAf). La ZLECAf, qui a été mise en place le 1 janvier 2021, vise la libération progressive des droits de douane et la réduction des barrières non tarifaires sur le continent et la création d'une des plus grandes zones de libre-échange au monde. L'adhésion de la RDC à cet accord pourra créer des opportunités commerciales et des emplois, renforcer le développement industriel et l'activité économique, et augmenter les revenus.

180. En novembre 2021, la RDC a organisé le DRC-Africa Business Forum sur le thème de « Développer une chaîne de valeur régionale autour de l'industrie des batteries électriques, et un marché des véhicules électriques et des énergies propres ». Avec d'autres pays africains dotés de minerais stratégiques, le Président Félix Tshisekedi ambitionne de fabriquer des précurseurs de batterie pour lesquels la RDC dispose d'un avantage comparatif selon une étude Bloomberg.

[69] L'Accord-cadre prévoit une double structure de gouvernance : le Mécanisme régional de suivi (MRS) et le Comité d'appui technique (CAT). L'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) président ensemble les mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre. Les Garants de l'Accord-cadre sont l'UA, l'ONU, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

## 04

## Conclusions : Priorités et recommandations

181. Le cadre d'accélération des ODD en RDC se focalise sur sept objectifs dont la réalisation pourrait avoir un impact transformationnel et catalyseur pour l'Agenda 2030. Les domaines prioritaires comprennent l'agriculture et la nutrition infantile, la santé, l'éducation, l'autonomisation des femmes, l'eau et l'assainissement, l'énergie, et la paix, justice et les institutions efficaces. Ces domaines couvrent les principaux facteurs de fragilité et de vulnérabilité des personnes (à risque d'être) laissées pour compte dans le pays. Ils incluent également les domaines les plus affectés par les développements majeurs des deux dernières années qui ont eu un impact négatif sur les progrès vers l'Agenda 2030, notamment la pandémie COVID-19 et les conflits et la situation humanitaire dans l'Est du pays. Il sera essentiel de focaliser davantage les efforts sur ces sept objectifs prioritaires, d'y allouer les ressources nécessaires et de prendre en compte les développements les plus récents dans la planification des activités. Cela comprend, par exemple, l'impact de la pandémie sur l'éducation et sur la sécurité alimentaire, la protection des réfugiés et des personnes déplacées internes, et l'impact de la situation sécuritaire à l'Est sur le renforcement de l'État de droit et des institutions. Le respect des droits humains est une priorité transversale qui devra être reflétée tout au long du processus, et l'approche axée sur les droits humains devra être renforcée.

182. La transition du SNU et le retrait progressif de la MONUSCO pourraient avoir des conséquences négatives pour le domaine de la paix, de la justice et des institutions efficaces (ODD 16) s'ils ne sont pas soigneusement gérés. Ceci pourrait, à son tour, créer des défis importants pour les progrès vers l'ensemble des ODD. Il sera donc important d'assurer une étroite collaboration entre toutes les parties prenantes du processus de transition, d'analyser les impacts (potentiels) de toute action entreprise dans le cadre de la transition sur le développement durable, la situation sécuritaire et humanitaire et les programmes et opérations des différents acteurs contribuant à l'Agenda 2030, et de combler les lacunes. Dans le même temps, le SNU devrait davantage saisir les opportunités que la transition crée pour le renforcement des interventions et capacités des Nations Unies en rapport avec les priorités partagées pour la consolidation de la paix ainsi que pour le renforcement des capacités nationales et locales dans les domaines d'où la mission se retire graduellement.

183. La nouvelle dynamique politique depuis 2019 a également créé de nouvelles opportunités. Le SNU devrait continuer à appuyer les initiatives de réformes et le programme d'action du gouvernement (y compris la couverture sanitaire universelle, gratuité de l'enseignement primaire, le Programme de développement local des 145 territoires et le Programme DDRCS), en mettant l'accent sur les domaines qui ont été identifiés comme essentiels pour l'accélération des ODD. Le renforcement des capacités du système statistique national y compris des ministères sectoriels demeure une priorité pour améliorer la collecte des statistiques et l'harmonisation des indicateurs.



184. En termes d'approche et compte tenu de la complexité du contexte du pays et des interdépendances entre le développement durable, l'action humanitaire et la paix, l'approche nexus et les interventions qui s'attaquent aux causes profondes devraient jouer un rôle de plus en plus important pour relever les défis qui entravent les progrès vers la réalisation des ODD.

185. Enfin, la coordination, la communication et le partage des informations entre les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la mise en œuvre des ODD en RDC jouent un rôle primordial pour accélérer les progrès. Il sera important d'établir un cadre de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation des ODD avec la participation de toutes les parties prenantes pour assurer une collaboration plus étroite, ciblée et efficace.

186. Comme démontré ci-dessus, le pays continue de faire face à de nombreux défis sur la voie du développement durable. Cependant, un certain nombre de développements importants et positifs ont eu lieu au cours des dernières années, et la volonté manifeste du gouvernement d'œuvrer activement à la réalisation des ODD constitue une occasion importante d'accomplir des progrès significatifs. Le SNU continuera à appuyer ces efforts.

## 05

## Annexes

## Annexe 1 : Priorisation nationale des ODD

Cibles prioritaires des ODD

Objectifs de développement durable	Cibles ODD										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Cibles	Indicateurs
1. Pas de pauvreté	1	2									2	3
2. Faim Zéro	2	2									2	4
3. Bonne santé et bien-être	2	2	5								3	9
4. Education de qualité	2			1		2					3	5
5. Egalité entre les sexes	1				2						2	3
6. Eau propre et Assainissement	1	1									2	2
7. Energie propre et d'un coût abordable	2										1	2
8. Travail décent et croissance économique	1		1		2						3	4
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2									2	4
10. Inégalités réduites	1	1		1							3	3
11. Villes et communautés durables	1	1	2								3	4
12. Consommation et production responsables		1			1		1				3	3
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques		1									1	1
14. Vie aquatique	1			1							2	2
15. Vie terrestre	1	1							1		3	3
16. Paix, justice et Institutions efficaces	4				1	1					3	6
17. Partenariats pour les ODD												
<b>Total</b>											<b>38</b>	<b>58</b>

: Nombre total des cibles pour l'Objectif  
 : Le nombre contenu dans chaque carreau correspond au nombre d'indicateurs qu'a la cible

Ministère du Plan/PNUD, « Contexte et priorisation des ODD en RDC »,  
Rapport national Octobre 2016

En ce qui concerne le développement du capital humain, les priorités nationales sont :

- En matière d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD 1), le pays entend complètement éliminer l'extrême pauvreté et réduire de moitié le taux du seuil national de pauvreté ;
- Concernant l'élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2), l'objectif est d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition ;
- Dans le domaine de la santé et du bien-être (ODD 3), réduire significativement la mortalité maternelle en passant à un taux en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, réduire drastiquement le taux de mortalité néonatal à 12 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes, et mettre fin à l'épidémie du paludisme et autres maladies négligées sont les objectifs à atteindre ;
- Pour ce qui est du secteur de l'éducation (ODD 4), le pays vise à assurer un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire à tous les enfants, à augmenter considérablement le nombre de jeunes et adultes compétents dans les domaines techniques et professionnels, et d'en garantir l'égalité dans l'accès à tous les sexes et groupes sociaux (vulnérables, etc.) ;
- En matière de genre (ODD 5), le pays veut éliminer de la vie tant publique que privée toutes les formes de violences faites à la femme et à garantir à celle-ci sa participation effective à tous les niveaux de décision ;
- En matière d'accès aux services sociaux de base (ODD 6), l'objectif est d'assurer de manière équitable l'accès de toute la population à l'eau potable, à un coût abordable ainsi qu'aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats ;
- Les priorités nationales touchent également les réfugiés, les déplacés et les rapatriés en particulier pour les ODD 4 et 5 en mettant l'accent sur la population jeune, l'ODD 6 pour l'accès aux services sociaux de base y compris l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'ODD 9 en mettant l'accent sur les infrastructures/l'industrialisation et ODD 10 visant la réduction des inégalités.

Pour promouvoir la croissance forte, inclusive et durable, les priorités identifiées sont :

- En matière d'accès à l'énergie (ODD 7), le pays s'est assigné le devoir de garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable ;
- Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi (ODD 8), l'ambition est de maintenir un taux de croissance économique d'au moins 7% par an, parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à tous ;
- Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), le pays entend mettre en place une infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, durable, résiliente et universellement accessible et de promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous ;
- La politique de réduction des inégalités (ODD 10) passe par l'amélioration progressive et rapide des revenus de 40 % des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique ;
- Pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11), le pays vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, aux systèmes de transports viables et accessibles et à réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

En matière de protection de l'environnement et développement durable, le pays s'est assigné comme priorités :

- Dans le cadre de la promotion de la consommation et production responsables, assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles, réduire considérablement la production des déchets et promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics ;
- Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, le pays entend incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans ses politiques, stratégies et planification nationale et locale ;

- Pour conserver et exploiter de manière soutenable les ressources marines, le pays s'engage à préserver et réduire nettement la pollution marine de tout type ainsi qu'à régler efficacement la pêche ;
- Afin de préserver les écosystèmes terrestres, l'option retenue est de garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt et intégrer la protection des écosystèmes et la biodiversité dans la planification nationale.

Pour promouvoir et renforcer la bonne gouvernance sous toutes ses formes, les priorités du pays visent notamment à :

- Promouvoir et consolider l'État de droit au plan national, provincial et local ;
- Développer une approche progressive de mise en œuvre de la décentralisation afin d'éviter le développement de l'esprit féodal local et des conflits potentiels liés à la gestion des ressources naturelles ;
- Améliorer la qualité des institutions en professionnalisant les forces de sécurité dans un esprit de responsabilité républicaine et en rendant une justice plus efficace et impartiale surtout pour les groupes les plus vulnérables afin de rétablir la confiance entre l'État et les populations par rapport aux questions de respect des droits de l'homme, d'impunité pour toutes les formes de violence et de corruption ;
- Renforcer les approches et mécanismes de prévention et de gestion des conflits locaux en mettant en place des systèmes d'intermédiation de proximité et en s'assurant de l'implication de certains pouvoirs coutumiers.

## Annexe 2 : Documents consultés (2017, 2019, 2022)

1. Aperçu des besoins humanitaires, République Démocratique du Congo, Cycle de Programme Humanitaire 2022, publié en décembre 2021.
2. Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2021, De la résolution de la dette à la croissance: une feuille de route pour l'Afrique, 2021.
3. Banque Mondiale, Données : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/congo-republique-democratique-du>
4. Banque Mondiale, World Development Indicator, avril 2015.
5. Banque Mondiale, RDC : Priorités de politiques pour réduire la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée dans un pays fragile sortant d'un conflit, 2018.
6. Banque mondiale, Reversing the adverse effects of the COVID-19 pandemic in the Democratic Republic of Congo, 15 novembre 2021 : <https://blogs.worldbank.org/africacan/reversing-adverse-effects-covid-19-pandemic-democratic-republic-congo>
7. BCNUDH, Analyse de la situation des droits de l'homme de janvier à décembre 2021.
8. Cellule d'analyse en sciences sociales (CASS), Fermeture des écoles en lien avec la COVID-19 en RDC : Impacts sur la santé, protection et éducation des enfants et adolescent.e.s, mai 2021.
9. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2021/807, 17 septembre 2021.
10. Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2612 (2021), Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8936e séance, le 20 décembre 2021, S/RES/2612 (2021).
11. Équipe Nationale de Prospective Stratégique, Livre blanc sur les Dynamiques et enjeux de développement de RDC à long terme, 2014.
12. Équipe Nationale de Prospective Stratégique, Scénarii de développement à long terme de la RD Congo, 2016.
13. FAO, Union Européenne et CIRAD, Profil des systèmes alimentaires - République Démocratique du Congo : Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires, 2021.
14. Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et FPM, Fond pour l'inclusion financière, République Démocratique du Congo, Enquête EIU auprès des entreprises, Impact de la COVID-19 – Itération de l'enquête 9, août 2021.
15. Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et FPM, Fond pour l'inclusion financière, République Démocratique du Congo, Enquête EIU auprès des entreprises, L'Impact de la COVID-19 sur les entreprises en RDC – Version 3 / FPM-ASBL, janvier 2022.
16. Fonds monétaire international, Communiqué de presse N° 21/217, Le conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) de 1,52 milliard de dollars en faveur de la République Démocratique du Congo, 15 juillet 2021.
17. Global Forest Watch, base de données : <https://www.globalforestwatch.org>
18. iMMAP et USAID, Projet d'Analyse de Situation COVID-19 en RDC: Résultats des enquêtes sur l'impact de la COVID-19 sur les moyens de subsistance, juillet et août 2021.
19. Institut National de la Statistique (INS), Résultats de l'Enquête 2004-2005 sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages.
20. Institut National de la Statistique (INS), Résultats de l'Enquête 2012 sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages, 2014.
21. Institut National de la Statistique (INS), SNSD 2013-2017.
22. Institut National de la Statistique (INS), Annuaire Statistique RDC 2020, mars 2021.
23. IPC, Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë et de la malnutrition aiguë de l'IPC, septembre 2021 – août 2022, publié en novembre 2021.
24. Ministère de l'Agriculture, PAM et FAO, Evaluation de la Campagne Agricole, Impact des Maladies Zoo-Phyosanitaires, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2019-2020.
25. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Potentiel REDD+ de la RDC, 2009.
26. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Rapport national synthèse sur le développement durable en RD Congo, 2012.
27. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Évaluation environnementale et sociale stratégique du processus REDD+, 2014.
28. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Troisième communication nationale de la RDC sur les changements climatiques, 2015.
29. Ministère de l'Environnement et Développement Durable, Niveau d'Émissions de Référence des Forêts pour la Réduction des émissions dues à la Déforestation en République Démocratique du Congo, janvier 2018.
30. Ministère de la Justice et des droits humains, États généraux de la Justice, mai 2015.
31. Ministère du Plan, Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de la Deuxième génération, 2011.
32. Ministère du Plan, Rapport de l'Enquête 1,2,3, sur l'Emploi, le Secteur Informel et sur la Consommation des Ménages/2012, septembre 2014.
33. Ministère du Plan, Rapport OMD 2010-2015 en RD Congo, 2015.
34. Ministère du Plan, Evaluation du PNSD, 2016.
35. Ministère du Plan, Rapport de priorisation des ODD, 2016.
36. Ministère du Plan, ICREDES et PAM, Eliminer la Faim en RDC (Revue Stratégique Faim Zéro), 2019.
37. Ministère du Plan, Rapport d'examen national volontaire des Objectifs de Développement Durable, mai 2020.
38. Ministère du Plan, Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD 2020), 2020.
39. Ministère de la Recherche scientifique et innovation technologique avec l'appui de l'UNESCO, Document de Politique de la Recherche Scientifique de la République Démocratique du Congo, octobre 2021.
40. Ministère de la Santé, Plan stratégique national de la santé et du bien-être des adolescents et des jeunes 2016 – 2020, décembre 2016.
41. Ministère de la Santé publique, Cadre d'investissement pour la santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent En vue de l'atteinte de la couverture sanitaire universelle en République Démocratique du Congo, 2016.
42. Ministère de la Santé et Banque Mondiale, Stratégie de financement de la santé : Analyse et recommandations, octobre 2015.
43. Ministère de la Santé et PAM, Enquêtes nutritionnelles en RDC, 2015.
44. Mo Ibrahim Foundation, 2020 Ibrahim Index of African Governance - Index Report.
45. OCDE, États fragiles 2020.
46. OIT, Incidences de la pandémie COVID-19 sur l'emploi, les entreprises et le travail décent en République Démocratique du Congo au premier semestre 2020, Appui au plan de riposte face au COVID19 et à la résilience du marché du travail, juillet 2021.
47. PNUD, Inégalités politiques, socio-économiques et éducation de la Nation/État en RDC, 2015.
48. PNUD, Rapport national sur le développement en RD Congo, Éditions 2016.
49. PNUD, Rapports sur le développement humain dans le monde, Éditions 2010, 2011, 2012, 2013, 2016, 2020.
50. PNUD et Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (OPHI), L'indice global de pauvreté multidimensionnelle 2021 : Lever le voile sur les disparités selon l'appartenance ethnique, la caste et le genre, 2021.
51. République Démocratique du Congo, Résultats de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) 2007, 2007.
52. République Démocratique du Congo, Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté et Croissance (DSRPC) 2012-2015, 2012.
53. République Démocratique du Congo, Résultats de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) 2012, 2014.
54. République Démocratique du Congo, Rapport national sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) Édition 2021.
55. République Démocratique du Congo, Présentation du projet de loi de finances 2022, Document de travail, 2022.
56. République Démocratique du Congo, Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID) et PAM, Evaluation Approfondie de la Sécurité Alimentaire (EFSA) dans 19 provinces de la RDC, avril 2021.
57. République Démocratique du Congo, Gouvernement de l'Union sacrée de la nation, Le Premier Ministre, Programme d'Actions 2021-2023 : Construire un État fort, prospère et solidaire, avril 2021.
58. République Démocratique du Congo, Ministère du Plan, Cadre d'Accélération des Objectifs de Développement durable (CA-ODD): Scenarios, hypothèses et politiques, 2021.
59. République Démocratique du Congo et OIT, Projet d'Assistance Technique à l'élaboration du Programme d'Urgence Intégré de Développement Communautaire (PAT-PUIDC) en République Démocratique du Congo, Diagnostic actualisé sur la situation des jeunes dans les sites pilotes de 26 provinces de la RDC, février 2021.
60. SNU, Rapports annuels de mise en œuvre de l'UNDAF.
61. SNU, Revue à mi-parcours de l'UNDAF, novembre 2015.
62. Social Policy Research Institute (SPRI), Ministère du Plan et UNICEF, Pauvreté et Privations de l'Enfant en République Démocratique du Congo, Version de Septembre 2021.
63. Transparency International, Corruption Perceptions Index 2021, 2022.
64. UNFPA, Démographie, santé de la reproduction et genre, 2016.
65. UNICEF, Analyse de la situation des enfants et des femmes en RDC, 2015.
66. UNICEF, Analyse des privations multiples des enfants en RDC, 2016.
67. UNICEF, Atlas santé en RDC, 2016.
68. UNICEF/INS, Enquêtes MICS 2017-2018.
69. UNICEF, Mission d'analyse de l'espace fiscal, élaboration et mise en œuvre des outils de planifications et programmation budgétaire au niveau national et dans les provinces de Luabala et Kasai en République démocratique du Congo (RDC), Analyse de l'espace fiscal et revue des dépenses publiques en RDC : 2016-2020, Rapport provisoire, octobre 2021.

## Annexe 3 : Chiffres du CCA

Population vivant avec moins de 1,9 USD/jour	Femmes vivant avec moins de 1,9 USD/jour	Population au milieu rural vivant avec moins de 1,9 USD/jour	Population dans une situation d'insécurité alimentaire	Milieu rural	Milieu urbain
<b>75%</b>	<b>71%</b>	<b>85%</b>	<b>66%</b>	<b>70%</b>	<b>57%</b>

Population dans le besoin humanitaire	Femmes	Enfants	Handicapés
<b>27m</b>	<b>50,8%</b>	<b>49,9%</b>	<b>15%</b>

Population avec besoins humanitaires aigus

**16m**

Personnes déplacées internes

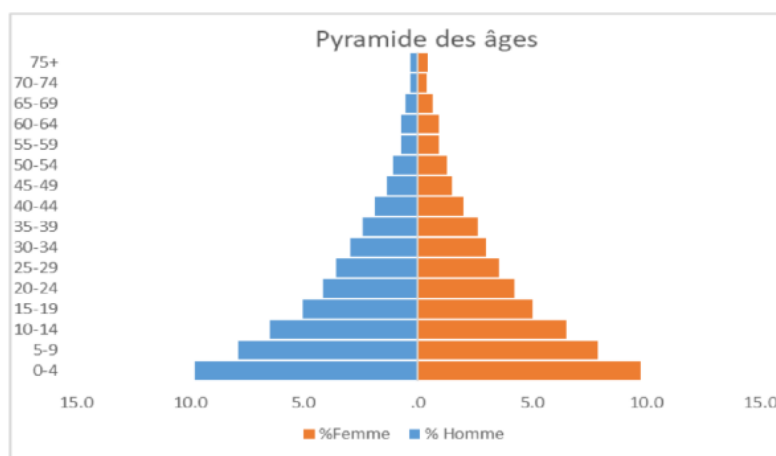
**5,6m**

Retournées

**1,2m**

Réfugiées

**524.148**



Population en 2020	Enfants par femme	Enfants vivants dans une pauvreté multidimensionnelle	Enfants ne souffrant d'aucune privation	Frequencation scolaire au primaire	Frequencation au premier cycle du secondaire
<b>98m</b>	<b>6,2</b>	<b>76%</b>	<b>3,4%</b>	<b>78%</b>	<b>31,7%</b>

Population avec accès à une eau de boisson d'une source améliorée	Milieu rural	Milieu urbain	Population ayant un système d'assainissement amélioré	Population ayant accès au réseau public d'électricité
<b>57,6%</b>	<b>39,5%</b>	<b>91,1%</b>	<b>33%</b>	<b>16,7%</b>

Croissance économique 2021	Contribution du Secteur extractif au PIB	Emploi total de l'industrie minière	Gouvernance, Indice Mo Ibrahim (49 de 54 pays)	Fôrêt tropicale du monde	Fôrêt tropicale de l'Afrique
<b>5,7%</b>	<b>&gt;60%</b>	<b>&lt;1%</b>	<b>31,7</b>	<b>10%</b>	<b>62%</b>





**NATIONS UNIES**  
RD CONGO

